



TABLE DE CONCERTATION NUMÉRIQUE

→ H21- #02

MERCREDI 07 AVRIL 2021
15 H 30, VIRTUEL
ORDRE DU JOUR

0.0	Procédures	0.2.2	Adoption
0.1	Præsidium	0.3	Suite du procès-verbal
0.2	Procès-verbal :	0.4	Lecture et adoption du présent ordre du jour
0.2.1	H21-01 (24 février 2021)		

1.0 Affaires exécutives

- 1.1 Règles et Procédures pour un fonctionnement Covid-19 de l'AGECVM
 - 1.1.1 [Amendements](#) à entériner
 - 1.1.2 [Règles et procédures COVID-19 amendées](#)
- 1.2 CVM : [Plan](#) écologisation : [consultation](#)
- 1.3 Comité d'échanges et de consultations AGE-CVM ([entente](#)) : suivi [rencontre](#) 21-03-2021
- 1.4 Interassociatif : 20 février 2021 – Retour ([Procès-verbal](#))
- 1.5 Plan d'action H21 :
 - 1.5.1 [Coop Magasin scolaire](#) : [Régie interne COOPSCO](#) / Comité étudiant travailleur.euse COOP
 - 1.5.2 [Site web de l'AGECVM](#) : [résultats concours phase 1](#) / suivi Phase II
 - 1.5.3 [Mobilisation AGE CVM](#) : suivi
 - 1.5.4 [Briser l'isolement](#) : suivi
 - 1.5.5 [Produits menstruels gratuits](#) : suivi
- 1.6 Bureau exécutif
 - 1.6.1 Postes vacants
 - 1.6.1.1 Responsable à l'Information
 - 1.6.1.2 Responsable aux Affaires externes
 - 1.6.1.3 Responsable à la Pédagogie

2.0 Ouverture – fermeture de comités

- 2.1 Comité endormi

3.0 Locaux : Réaménagement du 3^{ème} étage CVM

4.0 Budget des comités

- 4.1 Demandes
 - 4.1.1 Photographie Cohorte 2020 : exposition finissant.e.s mai-juin 21 [devis](#)
 - 4.1.1.1 [Courriels](#) explicatifs de la demande
 - 4.1.1.2 Autorisation dépenses au maximum 2875,97 \$ du Budget Photo ([bilan au 30 juin 2020](#) – [État compte](#) 25 mars 2020)
 - 4.1.2 Comités thématiques (solde disponible :3721.77 \$) : [Proposition](#)
 - 4.1.2.1 [SAE Budget H21](#)
- 4.2 Subvention étudiante

5.0 Activités des comités

- 5.1 Comité Journal : [projet](#) Balado

6.0 Affaires diverses

- 6.1 À venir

7.0 Levée



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

TABLE DE CONCERTATION

#01

PROCÈS-VERBAL (Projet): 24 FÉVRIER 2021

LISTE DE PRÉSENCES

Ordre alphabétique des comités

Nom, Prénom	Matricule	Concentration / Comité thématique
-------------	-----------	-----------------------------------

Trié par ordre alphabétique de nom du-de la délégué.e

Bellahcen, Bahia	1771787	Design d'intérieur
Boyer, Florian	1902115	Vieux Dragon
Brault, Félix-Antoine	1814352	SH - Individu (Regards sur la personne)
Cotton, Félix	2076141	Optimonde
Dureau-Nadeau, Laure-Anne	1968488	EnVIEUXronnement
Eustache, Andia	1806263	Technique administrative
Freire Novo, Quentin	1975251	Formule SAE
Henley, Ruby	1424667	Bureau Exécutif
Jawad, Ali	1750456	Technique administrative
Lafleur-Paiement, Rémi	Suv.Externe H21-04	Demande de subvention l'Impudique
Manes, Charles-Antoine	1621438	TIL (Gestion et intervention en loisir)
Ménard, Laurélie	2077793	Journal l'EXILÉ
Mercier, Cordélia	1932334	Improvisation
Milot-Chouinard, Arnaud	Suv.Externe H21-05	Demande de subvention achoppe
Minville, Vincent	1867015	Histoire et Civilisation
Ngabirano, Leïla	6163297	Sciences de la nature
Reymann, Luca	1977599	Vieux dragon
Séguin Lemieux, Émilie	2052633	Création littéraire
Wadna, Jean-Louis	1800425	Technique administrative

Trié par ordre alphabétique de nom de comité

Henley, Ruby	1424667	Bureau Exécutif
Séguin Lemieux, Émilie	2052633	Création littéraire
Milot-Chouinard, Arnaud	Suv.Externe H21-05	Demande de subvention achoppe
Lafleur-Paiement, Rémi	Suv.Externe H21-04	Demande de subvention l'Impudique
Bellahcen, Bahia	1771787	Design d'intérieur
Dureau-Nadeau, Laure-Anne	1968488	EnVIEUXronnement
Freire Novo, Quentin	1975251	Formule SAE
Minville, Vincent	1867015	Histoire et Civilisation
Mercier, Cordélia	1932334	Improvisation
Ménard, Laurélie	2077793	Journal l'EXILÉ
Cotton, Félix	2076141	Optimonde
Ngabirano, Leïla	6163297	Sciences de la nature



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

Brault, Félix-Antoine	1814352	SH - Individu (Regards sur la personne)
Eustache, Andia	1806263	Technique administrative
Jawad, Ali	1750456	Technique administrative
Wadna, Jean-Louis	1800425	Technique administrative
Manes, Charles-Antoine	1621438	TIL (Gestion et intervention en loisir)
Boyer, Florian	1902115	Vieux Dragon
Reymann, Luca	1977599	Vieux Dragon

0.0 Procédures

Bureau exécutif propose **l'ouverture de la Table de concertation [H21-01](#)**
Vieux Dragon appuie
Adoptée à l'unanimité

0.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais / Nous aimerions commencer par reconnaître que le Cégep du Vieux Montréal est situé en territoire autochtone, lequel n'a jamais été cédé. Je reconnais/Nous reconnaissons la nation Kanien'kehá:ka comme gardienne des terres et des eaux sur lesquelles nous nous réunissons aujourd'hui. Tiohtiá:ke / Montréal est historiquement connu comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses Premières Nations, et aujourd'hui, une population autochtone diversifiée, ainsi que d'autres peuples, y résident. C'est dans le respect des liens avec le passé, le présent et l'avenir que nous reconnaissons les relations continues entre les Peuples Autochtones et autres personnes de la communauté montréalaise.

0.2 Présidium

Bureau exécutif propose **Frédérique Courcy-Rioux comme animatrice de la présente Table de concertation et Francis Mwabi Bouthillette comme secrétaire**
Vieux Dragon appuie
Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption du procès-verbal ([A20-03](#) – 25 novembre 2020)

0.3.1 Lecture

Lecture du procès-verbal en attente d'adoption
✓ Table de concertation [A20-03](#), 25 novembre 2020

0.3.2 Adoption

Formule S.A.E. propose **l'adoption du procès-verbal tel quel**
✓ **Table de concertation [A20-03](#), 25 novembre 2020**
Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

0.4 Suite du procès-verbal

R.A.S.

0.5. Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ordre du jour tel qu'affiché

1.0 Subvention externe (solde disponible : 1.022,49 \$)

1.1 [H21-04](#) : L'Impudique (1.000,00 \$ demandés)

1.2 [H21-05](#) : Association pour la réappropriation en milieu urbain-ARMU (1.000,00 \$ demandés)

2.0 Affaires exécutives

2.1 Délégué.e.s



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

- 2.1.1 Commission des études (un préuniversitaire)
- 2.2 CVM : [Plan](#) écologisation : consultation
- 2.3 Comité d'échanges et de consultations AGE-CVM ([entente](#)) : suivi rencontre 17-02-2021
- 2.4 Interassociatif : 20 février 2021 – Retour (Procès-verbal)
- 2.5 Plan d'action H21 :
 - 2.5.1 [Coop Magasin scolaire](#) : suivi
 - 2.5.2 [Site web de l'AGECVM](#) : résultats [concoors](#) phase 1
 - 2.5.3 [Mobilisation AGE CVM](#) : suivi
 - 2.5.4 [Briser l'isolement](#) : suivi
 - 2.5.5 [Produits menstruels gratuits](#) : suivi
- 2.6 Bureau exécutif
 - 2.6.1 Postes vacants
 - 2.6.1.1 Responsable aux Affaires internes
 - 2.6.1.2 Responsable à l'Information
 - 2.6.1.3 Responsable aux Affaires externes
 - 2.6.1.4 Responsable à la Pédagogie
- 3.0 Ouverture – fermeture de comités
 - 3.1 Comité endormi
- 4.0 Locaux
- 5.0 Budget des comités (5000,00 \$ dispo pour thématiques et 5000,00 \$ pour concentration)
 - 5.1 Demandes ([Projet](#) répartition)
 - 5.1.1 [Demande](#) Improvisation (1096,00 \$)
 - 5.1.2 [Demande](#) Libertad (182,83 \$)
 - 5.1.3 [Demande](#) Design intérieur (683,00 \$)
 - 5.1.4 [Demande](#) Optimonde (4.000,00 \$ + 350,00 \$)
 - 5.1.5 [Demande](#) Sciences de la nature (998,60 \$)
 - 5.1.6 [Demande](#) T.I.L. (251,64 \$)
 - 5.1.7 [Demande](#) Techniques de gestion (4000,00 \$)
 - 5.2 Subvention étudiante
- 6.0 Activités des comités
- 7.0 Affaires diverses
 - 7.1 À venir
- 8.0 Levée

Histoire & civilisation propose **d'adopter l'ordre du jour tel qu'affiché**
Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

1.0 Subvention externe (solde disponible : 1022,49 \$)

1.1 [H21-04](#) : L'Impudique (1.000,00 \$ demandés)

Pas de délégué.e présent.e

1.2 [H21-05](#) : Association pour la réappropriation en milieu urbain - ARMU (1.000,00 \$ demandés)

Bureau exécutif propose de laisser à un représentant de l'Association pour la réappropriation en milieu urbain (ARMU) de présenter sa demande de subvention externe

Improvisation propose **d'accorder comme subvention externe le montant demandé par l'Association pour la réappropriation en milieu urbain (ARMU), soit mille dollars (1.000,00 \$) puisque le projet L'Impudique n'a pas envoyé de délégué.e à cette rencontre.**

Histoire et civilisation appuie
Adoptée à l'unanimité



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

2.0 Affaires exécutives

2.1 Délégué.e.s

2.1.1 Commission des études : un préuniversitaire

Sciences Humaines (Regards sur la personne) propose **Félix-Antoine Brault** comme **délégué des étudiant.e.s inscrit.e s en pré-universitaire à la Commission des études**

Vieux Dragon appuie
Adoptée à l'unanimité

2.2 CVM : [Plan](#) écologisation : consultation

Sciences humaines – Regards sur la personne propose **que l'AGECVM coopère avec la Direction adjointe à l'environnement et à l'innovation du Cégep du Vieux Montréal afin de consulter par Omnivox les étudiant.e.s au sujet du Plan d'écologisation**

Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

2.3 Comité d'échanges et de consultations AGE-CVM (entente) : suivi rencontre 17 février 2021

Improvisation propose

- **que l'AGECVM et les comités, dans le cadre du réaménagement programmé du 3^{ème} étage du Cégep du Vieux Montréal, coopèrent dans le but de mieux défendre les locaux occupés par l'AGECVM et les comités de l'AGECVM**
- **que l'AGECVM informe (par courriel ou autres moyens) les comités des changements engendrés par ces rénovations du 3^{ème} étage,**
- **et que les comités de l'AGECVM informent l'AGECVM de l'impact que ces rénovations pourraient avoir sur les dits comités, afin de défendre au mieux leurs intérêts.**

Sciences humaines – Regards sur la personne et Libertad appuient
Adoptée à l'unanimité

2.4 Interassociatif : 20 février 2020 – Retour

-

2.5 Plan d'action H21 : suivi

2.5.1 [Coop magasin scolaire](#) : suivi

RAPPEL

Gérer la transition du magasin scolaire en une coopératif avec participation étudiant.e.s

- ✓ Considérant le mandat voté par le [Forum Numérique A20-01](#);
- ✓ Considérant le changement de situation et la révision du but de la Commission de travail sur le magasin scolaire ([TC A20-03](#));
- ✓ Considérant nos mandats internes ainsi que l'objectif actuel du magasin scolaire du CVM;
- ✓ Considérant les informations transmises au Bureau Exécutif en ce qui concerne le plan de route actuelle;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que l'AGECVM essaye de faire partie des négociations avec COOPSCO;**
- ❖ **Que l'AGECVM s'assure que la promesse d'une participation étudiante sur le Conseil d'administration de la coopérative soit tenue;**
- ❖ **Que le Bureau exécutif informe les instances de l'association de l'avancée du dossier.**



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

2.5.2 Site web de l'AGECVM : résultats concours phase 1

RAPPEL

Refaire le site web de l'association

- ✓ Considérant l'âge du site web de l'association;
- ✓ Considérant que notre site web est la principale source d'information sur nos activités;
- ✓ Considérant que nos membres ont besoin d'avoir un accès ergonomique et simple aux informations de leur association;
- ✓ Considérant que la structure de notre site web n'a jamais été mise à jour depuis son installation mais que la base de donnée est toujours à jour;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que le Bureau exécutif soit chargé de s'assurer d'une mise à jour visuelle du site web de l'AGECVM;**
- ❖ **Que nos membres puissent participer à ce changement;**
- ❖ **Que les archives présentes sur notre site web ne soient pas perdues durant la transition.**

2.5.3 Mobilisation AGECVM : suivi

RAPPEL

Re-mobiliser les militants et sensibiliser la population étudiante à nos revendications

- ✓ Considérant que la situation exceptionnelle causée par le COVID-19 a provoqué un impact majeur sur notre mobilisation;
- ✓ Considérant que la mobilisation est un élément crucial pour faire avancer les revendications de l'AGECVM et de ses membres;
- ✓ Considérant que les étudiant.e.s sont maintenant dans une situation plus précaire qu'avant;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que le comité mobilisation travaille à monter notre mobilisation malgré la distanciation sociale;**
- ❖ **Que le comité mobilisation informe et sensibilise les étudiant.e.s sur nos causes sociales à travers de nouveaux médias;**
- ❖ **Que le comité mobilisation se charge en même temps de faire des initiatives pour prendre soin (Care) de nos militant.e.s et étudiant.e.s dont l'isolement pousse à la détresse psychologique.**

2.5.4 Briser l'isolement

RAPPEL

Briser l'isolement des étudiant.e.s

- ✓ Considérant l'isolement causé par la pandémie;
- ✓ Considérant que la situation actuelle entraîne une détresse psychologique chez les étudiant.e.s;
- ✓ Considérant que le gouvernement ne fait pas grand-chose pour y palier;
- ✓ Considérant que les cours en ligne empêchent la création de toute forme de liens sociaux ou d'appartenance à la communauté;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que l'AGECVM essaye de venir en aide au étudiant.e.s en détresse par n'importe quel biais, quel que soit la méthode;**
- ❖ **Que l'AGECVM mette en place des événements et initiatives (en ligne) pour aider à briser l'isolement et créer des liens sociaux;**
- ❖ **Que l'AGECVM continue de se battre pour l'accès des étudiant.e.s à de meilleurs services d'aide notamment psychologique.**

2.5.5 Produits menstruels gratuits

RAPPEL



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

Accès aux produits menstruels

- ❖ Considérant que le Bureau exécutif met à disposition des produits pour les menstruations à disposition des membres (serviettes et tampons)
- ❖ Considérant qu'en dehors du local de l'AGECVM il n'y a pas d'accès à des produits menstruel pour les étudiant.e.s

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que l'AGECVM milite pour des produits menstruels disponibles dans les toilettes du cegep**
- ❖ **Que l'AGECVM essaye de faire en sorte que les produits déjà offerts gratuitement par l'AGECVM le soit aussi ailleurs que dans le local A3.85 de l'AGECVM**

2.6 Bureau exécutif

2.6.1 Postes Vacants

2.6.1.1 Responsable aux Affaires internes

-

2.6.1.2 Responsable à l'information

-

2.6.1.3 Responsable aux Affaires externes

-

2.6.1.4 Responsable à la Pédagogie

-

3.0 Ouverture – fermeture de comités

3.1 Comités endormis : suivi

-

4.0 Locaux

R.A.S.

5.0 Budget des comités (5000,00 \$ dispo pour thématiques et 5000,00 pour concentration)

5.1 Demande (projet répartition)

5.1.1 Demande Improvisation (1096,00 \$)

5.1.2 Demande Libertad (182,83 \$)

5.1.3 Demande Design intérieur (683,00 \$)

5.1.4 Demande Optimonde (4.000,00 \$ + 350,00 \$)

5.1.5 Demande Sciences de la nature (998,60 \$)

5.1.6 Demande T.I.L. (251,64 \$)

5.1.7 Demande Techniques de gestion (4000,00 \$)

Sciences humaines – Regards sur la personne propose **d'accepter la proposition du budget des comités de concentration telle que présentée**



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

Comités	Budget A20	Solde A20 (au 31 décembre 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales H21	Autofinancement H21	Budget H21 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition
<u>Design intérieur</u>	B	6 265,00 \$	- \$	83,39%	10 100,00 \$	3 150,00 \$	685,00 \$	31,19%	685,00 \$
<u>Optimonde</u>	B	2 408,22 \$	- \$	11,98%	54 600,00 \$	47 550,00 \$	4 641,78 \$	87,09%	4 000,00 \$
		- \$	- \$	-	850,00 \$	500,00 \$	350,00 \$	58,82%	350,00 \$
<u>Sciences de la nature</u>	B	1 481,40 \$	- \$	58,53%	2 980,00 \$	500,00 \$	998,60 \$	16,78%	998,60 \$
<u>T.I.L.</u>	B	1 298,36 \$	Bud.orig.	63,86%	1 550,00 \$	- \$	251,64 \$	0,00%	251,64 \$
<u>Techniques administratives</u>	B	- \$	- \$	0,00%	11 050,00 \$	7 050,00 \$	4 000,00 \$	63,80%	2 714,76 \$
Solde Comités de concentration		2 651,68 \$							
Total Comités de concentration		14 104,66 \$	- \$	33,46%	81 130,00 \$	58 750,00 \$	10 927,02 \$	72,41%	5 000,00 \$
Fonds disponibles Comités thématiques: 1691,31 \$ (FEN) + 3308,69 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles					Fonds disponibles Comités de concentration: 2651,68 \$ (Solde A20) + 2348,32 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles				
Optimonde: Session A20 = transfert de 27,882,90 \$ de subventions antérieures non-utilisées vers AGE CVM ==> récupérer 4.000,00 \$ de ce transfert pour couvrir stage Innus en 2022									

Bureau exécutif appuie
Adoptée à l'unanimité

Libertad propose **d'accepter la proposition de distribution du budget des comités thématiques telle que présentée**

Comités	Budget A20	Solde A20 (au 31 décembre 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales H21	Autofinancement H21	Budget H21 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition
<u>Improvisation</u>	B	2 669,00 \$	Bud.orig.	75,40%	4 165,00 \$	400,00 \$	1 096,00 \$	9,60%	1 096,00 \$
<u>Libertad</u>	B	517,77 \$	- \$	-	1 000,00 \$	300,00 \$	182,23 \$	30,00%	182,23 \$
<u>Fonds extrême nécessité</u>		1 691,31 \$	- \$	-					
Total Comités thématiques		4 360,31 \$	- \$	44,20%	5 165,00 \$	700,00 \$	1 278,23 \$	13,55%	1 278,23 \$

Improvisation appuie
Adoptée à l'unanimité

Comités	Budget A20	Solde A20 (au 31 décembre 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales H21	Autofinancement H21	Budget H21 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition	Adopté TC H21-01 24-02-21
<u>Improvisation</u>	B	2 669,00 \$	Bud.orig.	75,40%	4 165,00 \$	400,00 \$	1 096,00 \$	9,60%	1 096,00 \$	1 096,00 \$
<u>Libertad</u>	B	517,77 \$	- \$	-	1 000,00 \$	300,00 \$	182,23 \$	30,00%	182,23 \$	182,23 \$
<u>Fonds extrême nécessité</u>		1 691,31 \$	- \$	-						
Total Comités thématiques		4 360,31 \$	- \$	44,20%	5 165,00 \$	700,00 \$	1 278,23 \$	13,55%	1 278,23 \$	1 278,23 \$
<u>Design intérieur</u>	B	6 265,00 \$	- \$	83,39%	10 100,00 \$	3 150,00 \$	685,00 \$	31,19%	685,00 \$	685,00 \$
<u>Optimonde</u>	B	2 408,22 \$	- \$	11,98%	54 600,00 \$	47 550,00 \$	4 641,78 \$	87,09%	4 000,00 \$	4 000,00 \$
		- \$	- \$	-	850,00 \$	500,00 \$	350,00 \$	58,82%	350,00 \$	350,00 \$
<u>Sciences de la nature</u>	B	1 481,40 \$	- \$	58,53%	2 980,00 \$	500,00 \$	998,60 \$	16,78%	998,60 \$	998,60 \$
<u>T.I.L.</u>	B	1 298,36 \$	Bud.orig.	63,86%	1 550,00 \$	- \$	251,64 \$	0,00%	251,64 \$	251,64 \$
<u>Techniques administratives</u>	B	- \$	- \$	0,00%	11 050,00 \$	7 050,00 \$	4 000,00 \$	63,80%	2 714,76 \$	2 714,76 \$
Solde Comités de concentration		2 651,68 \$								
Total Comités de concentration		14 104,66 \$	- \$	33,46%	81 130,00 \$	58 750,00 \$	10 927,02 \$	72,41%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Fonds disponibles Comités thématiques: 1691,31 \$ (FEN) + 3308,69 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles					Fonds disponibles Comités de concentration: 2651,68 \$ (Solde A20) + 2348,32 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles					
Optimonde: Session A20 = transfert de 27,882,90 \$ de subventions antérieures non-utilisées vers AGE CVM ==> récupérer 4.000,00 \$ de ce transfert pour couvrir stage Innus en 2022										



- TABLE DE CONCERTATION H21-#1

Budget tel [gu'adopté](#)

5.2 Subvention étudiante

-

6.0 Activités des comités

-

7.0 Affaires diverses

7.1 À venir

8.0 Levée

Sciences humaines – Regards sur la personne propose **la levée de la Table de concertation [H21-01](#) de ce 24 février 2021**

Improvisation et Bureau exécutif appuient

Adoptée à l'unanimité

Règles et procédures pour un fonctionnement COVID-19 de l'AGECVM

(Adoptés par [Consultation](#) Omnivox du 19 au 27 août 2020)

AMENDEMENTS

(Adoptés par le Bureau exécutif [H21-02](#), 17 février 2021)

Article 2 : Forum Numérique : ajout au 2.1.4

Convocation

Tout comme la permanence pouvait convoquer une Assemblée générale en début de session en cas d'absence d'instance capable de le faire, un Forum Numérique peut être convoqué par le Secrétariat en début de session

Article 4 : Table de Concertation Numérique : ajout 4.4

Budget général

En cas d'incapacité par le Forum Numérique de décider du budget général, soit à cause d'une consultation qui présente un taux d'abstention fort, un rejet ou autre, la Table de concertation dispose du droit d'approuver un budget en vertu de son statut d'instance décisionnaire en l'absence d'une Assemblée générale

Article 5 : Bureau exécutif : ajout au début 5.1.1

Élections Bureau exécutif

Les élections doivent être fixées au tout début de la session d'automne. Le Forum numérique peut décider de la date en cas d'une incapacité du Bureau exécutif de le faire.

Directeur.trice de scrutin

Dans l'éventualité que le Forum Numérique n'ait pas nommé de directeur.trice de scrutin, c'est au Bureau exécutif de le faire. En cas d'incapacité de l'instance exécutive à le faire, la permanence supervisera le scrutin

Mesures transitoires



**Règles et procédures pour un
fonctionnement COVID 19 de
l'AGECVM**

Amendés Table de concertation H21-02, 07 avril 2021

Proposition Bureau exécutif

Avril 2021

Ces *Règles et procédures COVID-19* modifient des articles et l'organisation de l'AGECVM telle que prévue par la Charte de l'AGECVM, votée en 2005.

Lorsque qu'un article de la Charte de l'AGECVM n'est pas mentionné dans ces Règles et procédures, les articles de la charte votée en 2005 prévaut.

Ce présent document sera présenté aux membres de l'AGECVM et soumis à une consultation électronique.

Considérant :

- Que l'AGECVM connaît présentement une situation extraordinaire et imprévisible causée par la pandémie du COVID-19 ;
- Qu'actuellement, les règles de santé publique édictées par Québec nous empêchent d'avoir accès au Cégep ;
- Qu'il n'est pas possible, dans ces conditions, de tenir des réunions et des assemblées tel que le stipule notre charte ;
- Que le Cégep du Vieux-Montréal a annoncé (annoncera) une session principalement en non présentiel (en ligne) pour la session d'automne 2020 ;
- Que les autorités du Cégep, pour suivre les consignes de la Santé publique, respectent l'Interdiction d'accès aux locaux ainsi qu'aux différents espaces du Cégep ;
- Que le déconfinement de juin 2020 pourrait n'être que provisoire étant donnée la possibilité de vagues successives de pandémie COVID-19 ;
- Que le Bureau exécutif de l'AGECVM se retrouve dans une situation complexe où il ne peut fonctionner efficacement et remplir toutes ses tâches ;
- Que l'application stricto sensu de la charte est impossible, ce qui pourrait causer une dégradation du fonctionnement de l'AGECVM.

Article 1 : Règles et procédures COVID-19 provisoires pour la durée de la pandémie

Ce présent document (*Règles et procédures COVID-19*) est provisoire et aura force de loi uniquement et seulement, après consultation électronique, tout au long de la crise créée par la COVID-19.

Le but unique de ce document est de proposer une structure de fonctionnement d'urgence compte tenu de la situation actuelle.

Dès l'instant où la tenue d'Assemblées générales régulières, de Tables de concertation et de Bureaux exécutifs sera physiquement possible, la charte s'appliquera à nouveau à moins d'une décision contraire.

Article 2 : Forums numériques

En lieu et en place de la tenue d'Assemblées générales des Forums numériques seront organisés.

2.1 Instance Forum numérique

Un Forum numérique est l'instance où se rencontrent les membres de l'AGECVM et les membres du Bureau exécutif :

- C'est l'instance qui remplace partiellement l'Assemblée générale. Il permet à nos membres d'être informés et de discuter des décisions prises par le Bureau exécutif.
- C'est aussi un forum de discussion sur la situation actuelle et peut prendre position, suivi d'une consultation électronique pour approbation par nos membres.

- Un Forum numérique ne possède pas tous les pouvoirs et prérogatives d'une Assemblée générale régulière : pourrons s'y discuter et approuver (liste non limitative) :
 - le budget de session,
 - la nomination de nouveaux membres au Bureau exécutif,
 - celle d'un.e représentant.e pour siéger sur des instances extérieures à l'AGECVM,
 - ou toute autre décision nécessaire au bon fonctionnement de l'AGECVM.

Ensuite, toute décision d'un Forum numérique doit être soumise à une consultation électronique, dans les 24 heures suivant la clôture du dit Forum, pour être validée.

2.1.1 Plateforme en ligne et Organisation du Forum numérique

Le forum numérique se déroule sur une plateforme en ligne. Il est organisé par les membres du Bureau exécutif qui en supervise la tenue.

2.1.2 Présidium du Forum numérique

Le présidium de ce forum est assuré par le ou la responsable général.e, le Bureau exécutif pouvant choisir une autre personne pour le ou la remplacer.

2.1.3 Enregistrement du Forum numérique

Toutes les rencontres du forum sont enregistrées, pour, plus tard, être mise à la disposition de tous nos membres.

Une synthèse des thèmes et des mandats adoptés lors de ce Forum numérique sera compilée par le Secrétariat de l'AGECVM pour publication sur le site internet de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM

2.1.4 Convocation du Forum numérique

Le forum est convoqué par

- a) le Bureau exécutif OU
- b) la Table de Concertation
- c) Une motion adoptée par le Forum lors d'une session régulière

L'avis doit contenir :

- la plateforme sur laquelle la rencontre aura lieu
- la date
- l'heure
- et une proposition d'ordre du jour

La convocation doit être affichée sur le site de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM pendant cinq (5) jours ouvrables avant la date du Forum.

Lors de la tenue de la rencontre, la permanence doit s'assurer qu'un lien menant à la rencontre soit envoyé par courriel à tous les membres de l'AGECVM.

Tout comme la permanence pouvait convoquer une Assemblée générale en début de session en cas d'absence d'instance capable de le faire, un Forum Numérique peut être convoqué par le Secrétariat en début de session

2.1.5 S'enregistrer pour le Forum numérique

Pour participer à une rencontre du forum, l'éventuel.le participant.e doit avertir la permanence de sa volonté de participer au Forum, la permanence l'inscrivant alors sur la liste des participant.e.s au Forum.

2.1.6 Devoirs, Responsabilités et Pouvoirs du Forum numérique :

- Déterminer les orientations générales de l'Association, ses positions politiques ;
- Voter les prévisions budgétaires de l'AGECVM
- Désigner des délégué.e.s du Bureau exécutif
- Entériner les membres du Bureau exécutif
- Soumettre des mandats à une consultation électronique

Article 3 : Procédures de consultation électronique

En remplacement des mandats votés par l'Assemblée générale ou la Table de concertation, des consultations électroniques seront mises en place.

3.1 Consultation électronique-convocation

Une consultation électronique peut être convoquée par :

- Le Forum numérique OU
- La Table de Concertation OU
- Le Bureau Exécutif

3.2 Avis de consultation

L'avis d'une consultation électronique doit être fait sur le site internet de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM, et ce pendant 5 jours ouvrables avant celle-ci

3.2.1 Période d'information

L'instance qui convoque la consultation peut décider d'établir une période d'information avant la tenue de celle-ci. La durée de cette période d'information est laissée à la discrétion de l'instance.

3.2.2 Validité des mandats ainsi adoptés

Les décisions et mandats adoptés par consultation électronique ont le même effet et la même validité que ceux pris en Assemblée générale.

3.2.3 Plusieurs mandats en consultation simultanément

Il peut être décidé que plusieurs mandats différents peuvent être votés lors d'une même consultation.

Article 4 : Table de concertation numérique

La Table de concertation reste l'instance décisionnel de l'AGECVM entre les Assemblées générales, et de la vie des comités de l'AGECVM.

4.1 Plateforme en ligne et Organisation

Les rencontres de la Table de concertation se déroulent sur une plateforme numérique en ligne.

L'organisation de ces rencontres sont à la charge du Bureau exécutif

4.2 Convocation de la Table de concertation

La Table de concertation est convoquée par

- a) le Bureau exécutif OU
- b) Une motion adoptée par la Table de concertation lors d'une session régulière

L'avis doit contenir :

- la plateforme sur laquelle la rencontre aura lieu
- la date
- l'heure
- et une proposition d'ordre du jour

La convocation doit être affichée sur le site de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM pendant cinq (5) jours ouvrables avant la date de la Table de concertation.

Lors de la tenue de la rencontre, la permanence doit s'assurer qu'un lien menant à la rencontre soit envoyé par courriel à tous les comités de l'AGECVM.

4.3 Validité des mandats

Une synthèse des thèmes abordés et des mandats adoptés lors de ce Table de concertation numérique sera compilée par le Secrétariat de l'AGECVM pour publication sur le site internet de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM

Les mandats pris par la Table de concertation numérique ont le même effet et la même validité que ceux pris en Table de concertation régulières.

4.4 Budget général

En cas d'incapacité par le Forum Numérique de décider du budget général, soit à cause d'une consultation qui présente un taux d'abstention fort, un rejet ou autre, la Table de concertation dispose du droit d'approuver un budget en vertu de son statut d'instance décisionnaire en l'absence d'une Assemblée générale

Article 5 : Bureau exécutif

Le Bureau exécutif continue à assumer les tâches de supervision de l'administration de l'AGECVM ainsi que du suivi d'application des mandats votés.

5.1.1 Élections Bureau exécutif

Les élections doivent être fixées au tout début de la session d'automne. Le Forum numérique peut décider de la date en cas d'une incapacité du Bureau Exécutif de le faire.

Directeur.trice de scrutin

Dans l'éventualité où le Forum Numérique n'a pas nommé de directeur.trice de scrutin, c'est au Bureau exécutif de le faire. En cas d'incapacité de l'instance exécutive à le faire, la permanence supervisera le scrutin

Mesures transitoires

Les élections du Bureau Exécutifs prendront place une (1) semaine après l'entrée en vigueur de ces *Règles et procédures COVID-19* approuvées par consultation.

Elles se dérouleront selon le calendrier suivant :

1. Une semaine de mise en candidature ;
2. Une semaine de campagne
3. Quatre jours de vote électronique

5.1.2 Convocation Bureau exécutif

Le Bureau exécutif est convoqué par

- c) le Bureau exécutif OU
- d) Une motion adoptée par le Forum numérique lors d'une session régulière

L'avis doit contenir :

- la plateforme sur laquelle la rencontre aura lieu
- la date
- l'heure
- et une proposition d'ordre du jour

La convocation doit être affichée sur le site de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM pendant cinq (5) jours ouvrables avant la date de la Table de concertation.

Lors de la tenue de la rencontre, la permanence doit s'assurer qu'un lien menant à la rencontre soit envoyé par courriel à tous les membres du Bureau exécutif de l'AGECVM.

5.1.2 Dépenses extraordinaires

Le Bureau exécutif peut approuver des dépenses de plus de mille (1000) dollars, et non comprises dans un poste budgétaire adopté par l'Assemblée générale, par une consultation numérique ou le Forum numérique.

Cependant, cette décision doit être expliquée devant le Forum numérique ou, plus tard, à une Assemblée générale.

5.1.3 Plateforme numérique

Les rencontres du Bureau exécutif peuvent se tenir sur une plateforme numérique

5.1.4 Lieu de rencontre

Les rencontres du Bureau exécutif ne sont plus tenues de se dérouler dans l'enceinte du Cégep du Vieux-Montréal.

5.1.5 Publicisation des rencontres du Bureau exécutif

Une synthèse des thèmes abordés et des mandats adoptés lors de ce Bureau exécutif numérique sera compilée par le Secrétariat de l'AGECVM pour publication sur le site internet de l'AGECVM et sur les réseaux sociaux de l'AGECVM

Article 6 : Entrée en vigueur et procédures d'abrogation des Règles et procédures COVID-19

Ces *Règles et procédures COVID-19* entreront en vigueur le 1^{er} jour de la session Automne 2020, après approbation lors d'une consultation électronique menée à la mi-août 2020.

L'abrogation de ces *Règles et procédures COVID-19* provisoires peut se faire par un simple vote au cours de la toute première Assemblée générale régulière, ou par un vote du Bureau exécutif, si ce dernier constate que la situation est revenue à la normale et que les mesures d'urgences n'ont plus lieu d'être.

6.1 Rapport final

Un rapport sur toutes les décisions prises durant cette crise exceptionnelle doit être déposé à la première Assemblée générale régulière.

6.2 Amendement des Règles et procédures COVID-19

Pour procéder à un amendement de ces présentes *Règles et procédures COVID-19*, la procédure est la suivante :

- Une proposition doit être déposée devant le Bureau exécutif ou la Table de concertation numérique.
- Si cette proposition passe par le Bureau exécutif, elle doit recevoir l'approbation de la Table de concertation numérique.
- La proposition d'amendement sera alors envoyée en consultation électronique.

Plan d'écologisation 2021-2025 du cégep du Vieux Montréal
Février 2021



Le cégep du Vieux Montréal

Fondé en 1968, le cégep du Vieux Montréal (CVM) est issu du regroupement du Collège Mont-Saint-Louis, de l'Institut de technologie de Montréal, de l'Institut des arts appliqués, de l'École des beaux-arts de Montréal, du Collège Sainte-Marie et de plusieurs écoles d'infirmières des grands hôpitaux du centre-ville. Il a ainsi hérité, dès sa création, de solides traditions d'enseignement et d'un enracinement unique au cœur du Quartier latin.

Situé au centre de la vitalité urbaine, économique et culturelle de Montréal, le cégep du Vieux Montréal est l'un des milieux d'études et d'apprentissage collégiaux francophones les plus riches et stimulants au Québec. Offrant un éventail de 52 programmes, options et profils préuniversitaires et techniques (DEC), ainsi que de nombreuses attestations d'études collégiales (AEC), il accueille chaque année plus de 6 000 étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier et plus de 3 000 à la formation continue et aux entreprises.

Le cégep du Vieux Montréal vise à former des personnes compétentes, autonomes, cultivées et engagées dans leur milieu, et ce, tout en valorisant le soutien et l'aide à la réussite grâce à une approche humaniste de la formation. Il favorise la concertation de sa communauté autour de projets communs. Il offre ainsi un milieu de vie dynamique, où chaque membre de la communauté étudiante peut parfaire ses acquis et s'impliquer dans une vaste gamme d'activités sociales, culturelles, artistiques, sportives, environnementales et scientifiques. Bref, il met toutes ses ressources en œuvre pour favoriser le développement intégral de la personne.

Reconnu depuis près de 40 ans pour son expertise en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, le cégep du Vieux Montréal se positionne comme chef de file dans tout ce qui touche à l'adaptation de l'enseignement selon une diversité de besoins. À titre de Centre collégial de soutien à l'intégration (CCSI), il offre d'ailleurs des services à cet égard à tous les établissements d'enseignement de l'ouest du Québec. Le Cégep a également obtenu une reconnaissance ministérielle pour un centre de transfert : le Centre de recherche pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (CRISPESH). Né en 2010 d'un partenariat entre le cégep du Vieux Montréal et le Collège Dawson, le CRISPESH a pour mission de contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société québécoise en accompagnant les organisations dans l'avancement des connaissances, ainsi que le développement et la promotion de pratiques sociales novatrices.

Le cégep du Vieux Montréal est également responsable de la mise en œuvre du Plan national de formation en métiers d'art pour l'ouest du Québec. Il offre ainsi les programmes de métiers d'art dans huit disciplines en collaboration avec l'Institut des métiers d'art et des écoles-ateliers associées. Il est aussi associé à l'École de danse contemporaine de Montréal et à l'École supérieure de ballet du Québec pour offrir des programmes de danse-interprétation.

La situation géographique du collège, sa vaste carte de programmes et ses mandats particuliers en font un établissement d'une grande diversité sociale et culturelle, où les différences peuvent s'exprimer ouvertement. Cette richesse d'horizons et de perspectives se révèle tout particulièrement dans la cohabitation harmonieuse et enrichissante des préoccupations sociales, de la culture, des arts, des sciences, de la technologie et de l'environnement.



La démarche du plan d'écologisation

Le cégep du Vieux Montréal travaille depuis 2009, en collaboration avec Environnement Jeunesse, à mettre en place un système de gestion environnementale basé sur l'amélioration continue. Ainsi, grâce aux efforts et aux outils de gestion mis en place par les membres du Comité d'action et de concertation en environnement (bilan environnemental quinquennal, plan d'action quinquennal, rapport annuel d'activités, Fonds environnemental), le CVM a reçu en 2011 le niveau « Excellence » du programme de certification Cégep Vert du Québec.

En 2019, le Collège a amorcé l'élaboration de son nouveau plan stratégique en misant sur l'engagement et la mobilisation de toute la communauté. Partant du bilan du Plan stratégique 2014-2019, le processus a amené l'institution à orienter ses efforts vers des actions et des projets porteurs pour l'avenir. Ainsi, l'environnement occupe une place importante dans les priorités du CVM. Cette nouvelle priorité a été exprimée par les membres du personnel lors de la tournée de consultations qui s'est déroulée à l'automne 2019. Lors de cette grande consultation, tous les services administratifs et les coordinations départementales ont été conviés à s'exprimer sur leurs préoccupations, leurs idées et leurs engagements personnels et institutionnels envers l'environnement, le développement durable, l'écocitoyenneté et sur la question des changements climatiques.

À la suite de ces rencontres, le Collège a choisi d'organiser une journée institutionnelle dans le cadre de la *Journée mondiale de mobilisation en faveur du climat*. Lors de cet événement, tenu le 27 septembre 2019, l'ensemble de la communauté était convié à prendre part à une grande discussion entourant les engagements environnementaux du cégep du Vieux Montréal. Au terme de cette journée de réflexions, le CVM a décidé de se mobiliser face à l'urgence climatique en s'engageant dans une démarche de carboneutralité, en consolidant sa démarche zéro-déchet et en poursuivant les formations et l'animation environnementales. Ces engagements se sont traduits notamment par la mise en place du Bureau de l'environnement et de l'innovation qui est chargée de rédiger et de mettre en œuvre le plan d'écologisation.

La vision

- Répondre aux objectifs de développement durable de l'ONU
- Éduquer à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté
- Gérer durablement les opérations du bâtiment
- Sensibiliser et susciter l'engagement de la communauté aux enjeux environnementaux
- Jeter les bases d'un nouveau système de gestion environnemental collaboratif
- Mettre en œuvre la politique environnementale
- Hiérarchiser les actions à réaliser et standardiser la récolte des données
- Assurer les suivis environnementaux dans une optique d'amélioration continue
- Offrir un support à la communauté et briser les silos
- Utiliser le système de gestion prouvé de l'AASHE (*Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education*) et atteindre la certification STARS (*Sustainability Tracking, Assessment & Rating System*)

Le Plan d'écologisation 2021-2025 sera mis en œuvre sur une période de quatre ans en concomitance avec le plan stratégique du cégep. Il vise principalement à valoriser l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté, ainsi qu'à mettre en place un système de gestion environnementale cohérent en fonction des objectifs de développement durable de l'ONU. Le CVM désire sensibiliser et responsabiliser la communauté tout en formant des futurs écocitoyennes et écocitoyens qui auront un impact concret sur le monde de demain et sur tous les enjeux que devront affronter les prochaines générations. Ce plan d'action environnemental est largement inspiré de la mouvance du bien-être pour tous et du bonheur durable qui visent plus largement l'inclusion, la sécurité alimentaire et la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Bien que le plan d'écologisation touche aux aspects sociaux et économiques de la communauté, il met l'accent sur le concept du laboratoire vivant, selon lequel le quartier, les installations physiques, les bâtiments ainsi que les espaces verts du cégep sont utilisés comme des lieux pertinents où des projets de recherche, des stages et des ateliers pédagogiques peuvent être réalisés par les membres de la communauté.



L'environnement, le développement durable et l'écocitoyenneté

Afin de viser l'amélioration continue de nos pratiques et d'être en mesure de bien évaluer les avancées, il est essentiel de bien définir ce que représente l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, ainsi que l'éducation relative au développement durable.

Lucie Sauvé définit l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté comme suit :

« Il s'agit d'une dimension essentielle de l'éducation fondamentale qui concerne une sphère d'interactions à la base du développement personnel et social : celle de la relation au milieu de vie, à cette "maison de vie" partagée. L'éducation relative à l'environnement vise à induire des dynamiques sociales, d'abord à l'échelle des communautés, puis à celle de réseaux de solidarité élargis, favorisant l'approche collaborative et critique des réalités socio-environnementales et une prise en charge autonome et créative des problèmes qui se posent et des projets qui émergent. »¹

Le principe essentiel à l'éducation relative à l'environnement réside dans l'étude des interrelations sociales développées entre les humains et leur milieu de vie. Cette définition vient élargir la portée de l'éducation relative à l'environnement à de multiples disciplines, par exemple la sociologie, la philosophie, l'écologie, la géographie, etc. De son côté, l'UNESCO indique que l'éducation au développement durable (EDD) sera la principale voie pour transformer les sociétés devant les défis environnementaux qui seront soulevés tout au long du 21^e siècle. L'UNESCO définit l'éducation relative au développement durable ainsi :

« L'EDD vise à développer les compétences qui rendent les individus capables de réfléchir à leurs propres actes, en tenant compte de leurs conséquences sociales, culturelles, économiques et environnementales présentes et futures, à l'échelon local et au niveau mondial, d'agir de manière durable dans des situations complexes, ce qui peut les pousser à s'engager dans des directions nouvelles, et participer aux processus sociopolitiques pour faire avancer leurs sociétés sur la voie du développement durable. L'EDD doit être comprise comme faisant partie intégrante d'une éducation de qualité, indissociable du concept d'apprentissage tout au long de la vie : les établissements d'enseignement de tous niveaux – de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur, sans oublier l'éducation non formelle et informelle – peuvent et doivent tous considérer que le fait de traiter abondamment des questions de développement durable et de faciliter l'acquisition des compétences en matière de durabilité relève de leur responsabilité. L'EDD apporte à chaque élève une formation utile et véritablement pertinente au regard des défis auxquels le monde fait face aujourd'hui. »²

Cette définition de l'UNESCO englobe l'ensemble des disciplines présentes au cégep et valorise l'enseignement tout en s'appuyant sur les 17 objectifs de développement durable.

¹ Sauvé, L. 2002. [L'éducation relative à l'environnement : possibilités et contraintes](#). *Connexion*, la revue d'éducation scientifique, technologique et environnementale de l'UNESCO, Vol. XXVII. 2002, no1/2, p.1-4.

² UNESCO. [L'éducation en vue des objectifs de développement durable : objectifs d'apprentissage](#). Page consultée le 20 janvier 2021.



Les objectifs en matière de développement durable de l'ONU

L'ONU a développé 17 objectifs de développement durable³ à réaliser d'ici 2030 afin de parvenir à un avenir juste et équitable. Ces objectifs répondent aux grands défis mondiaux auxquels nous devons faire face afin de mettre fin aux inégalités, à la pauvreté, aux problématiques environnementales et climatiques et pour favoriser la prospérité, la paix et la justice. Les objectifs sont interconnectés et se veulent inclusifs.

Afin d'entrer dans une aire de transition écologique au cégep du Vieux Montréal qui soit inclusive et pour mettre en place un plan d'écologisation qui soit cohérent avec les visées de l'ONU, il est essentiel de s'inscrire dans l'ensemble de ces 17 objectifs. Pour ce faire, les objectifs seront identifiés dans le plan d'écologisation.

Figure 1 — Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU



³ ONU. [Objectifs de développement durable](#). Page consultée le 20 janvier 2021.

Définitions

Environnement

« Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes vivants, notamment sur le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci. »⁴

Développement durable

« Au Québec, le développement durable s'entend donc d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »⁵

Écocitoyenneté



« L'écocitoyenneté est caractérisée par un ensemble d'acteurs sociaux qui sont touchés directement ou indirectement par des enjeux environnementaux et qui décident de protéger ou d'améliorer l'environnement. Cette réponse citoyenne aux enjeux environnementaux permet de lier l'engagement à l'environnement au sein des dimensions sociales, politiques et économiques. »⁶





⁴ Office québécois de la langue française, [Vocabulaire du développement durable](#). Québec, gouvernement du Québec, créé en 2010, dernière mise à jour le 1^{er} mars 2019. Page consultée le 31 janvier 2020.




⁵ [Environnement et Lutttes contre les changements climatiques, à propos du développement durable](#). Québec, gouvernement du Québec, mis à jour en 2020. Page consultée le 31 janvier 2020.

⁶ Séguin, M., De Coninck, P. et Tremblay, F. (2005). Présentation du dossier : Le contexte planétaire de l'écocitoyenneté. *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 18, no 1, p. 18-25.






Le plan d'écologisation 2021-2025 : objectifs, moyens et résultats attendus

Objectifs	Moyens	Résultats attendus	
<p style="text-align: center;">Développer l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté</p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;">   </div>	<p>Évaluer l'intégration des notions liées à l'environnement, le développement durable et l'écocitoyenneté dans les programmes et les cours</p>	Inventorier les programmes ayant des objectifs pédagogiques en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté (EDDÉ).	
		Inventorier l'ensemble des cours touchant totalement ou partiellement aux notions liées à l'EDDÉ.	
		Tendre vers l'intégration des notions en EDDÉ dans un minimum de 20 % des cours offerts dans minimalement 90 % des départements.	
		Recenser le nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant gradué des programmes offrant minimalement un objectif pédagogique lié à l'EDDÉ.	
		Évaluer la possibilité d'offrir un programme lié à l'EDDÉ.	
		Offrir au moins un stage immersif lié à l'EDDÉ d'une durée minimale d'une semaine.	
		Évaluer la possibilité d'inclure des compétences en matière d'EDDÉ dans la formation générale.	
	<p>Soutenir l'intégration des notions en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté</p>	Tester les connaissances de la communauté étudiantes en matière d'EDDÉ à son admission et repasser le test à la même cohorte à la fin de son parcours scolaire.	
		Favoriser la formation et l'accompagnement des enseignant.e.s et des conseiller.ère.er.s pédagogiques dans l'intégration des notions d'EDDÉ.	
		Favoriser l'utilisation du campus et de son voisinage comme un laboratoire vivant en y mettant en place des projets de recherche et des activités pédagogiques concernant l'air, le climat, le bâtiment durable, la gestion de l'énergie, l'alimentation, l'aménagement durable, l'approvisionnement responsable, le transport, la gestion des matières résiduelles, la gestion durable, la diversité, l'engagement public, l'investissement responsable et le bien-être au travail.	
		<p>Soutenir la recherche en environnement, développement durable et écocitoyenneté</p>	Recenser la proportion des projets de recherche portant sur l'EDDÉ et menés par le personnel de recherche et les départements.
			Tendre vers l'intégration des notions en EDDÉ par un minimum de 15 % des chercheurs et dans minimalement 75 % des départements impliqués dans la recherche.
			Évaluer la possibilité de mettre en place un partenariat afin de lancer des projets de recherche en EDDÉ.
			Faciliter la mise en place de projets de recherche en recensant l'ensemble de la documentation contenue à la bibliothèque qui traite d'EDDÉ et en évaluant la possibilité d'élargir les ressources externes par le biais de partenariats.

Objectifs	Moyens	Résultats attendus
<p data-bbox="110 435 344 532">Susciter l'engagement de la communauté</p>    	<p data-bbox="387 467 717 678">Favoriser l'intégration des notions en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté dans les activités de la vie étudiante</p>	<p data-bbox="760 245 2542 272">Maintenir et développer des équipes de sensibilisation par les pairs à l'EDDÉ en engageant et en formant des membres de la communauté étudiante.</p> <p data-bbox="760 302 2529 367">Organiser des activités de sensibilisation par les pairs, d'une durée minimale d'une heure par année, permettant de responsabiliser l'ensemble de la population étudiante.</p> <p data-bbox="760 396 1983 423">Offrir à l'ensemble des membres de la communauté étudiante des activités d'accueil axées sur l'EDDÉ.</p> <p data-bbox="760 453 1540 480">Poursuivre l'animation des comités étudiants en matière d'EDDÉ.</p> <p data-bbox="760 509 1567 537">Poursuivre l'animation des comités étudiants d'agriculture urbaine.</p> <p data-bbox="760 566 1354 594">Favoriser la mise en place d'une entreprise-école.</p> <p data-bbox="760 623 1494 651">Promouvoir et consolider le Fonds environnemental du CVM.</p> <p data-bbox="760 680 2045 708">Assurer la mise en place du CASSET (Centre d'animation en science, santé, environnement et technologies).</p> <p data-bbox="760 737 1335 764">Mettre en place un comité étudiant de plein air.</p> <p data-bbox="760 794 1728 821">Mettre en place annuellement quatre semaines thématiques en lien avec l'EDDÉ.</p> <p data-bbox="760 850 1408 878">Développer des emplois étudiants en lien avec l'EDDÉ.</p> <p data-bbox="760 907 1712 935">Maintenir les bourses au mérite pour souligner l'engagement environnemental.</p>
	<p data-bbox="387 1141 717 1206">Favoriser la communication environnementale</p>	<p data-bbox="760 971 1507 998">Consolider la section <i>Environnement</i> sur le site Web du Cégep.</p> <p data-bbox="760 1027 1516 1055">Poursuivre la diffusion du bulletin environnemental trimestriel.</p> <p data-bbox="760 1084 1873 1112">Mettre en place une signalisation annonçant les initiatives environnementales sur le campus.</p> <p data-bbox="760 1141 1516 1169">Animer les réseaux sociaux dédiés à l'environnement au cégep.</p> <p data-bbox="760 1198 2214 1226">Évaluer la possibilité de développer une visite guidée des initiatives environnementales lors des journées portes ouvertes.</p> <p data-bbox="760 1255 1766 1282">Concevoir et diffuser un guide sur l'écocitoyenneté à l'ensemble de la communauté.</p> <p data-bbox="760 1312 2534 1377">Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation environnementale dédiée aux étudiant.e.s et aux employé.e.s permettant d'atteindre des résultats mesurables.</p>

	<p align="center">Favoriser une culture de durabilité</p>	Sonder la communauté collégiale sur les valeurs environnementales du cégep tous les deux ans.
		Développer un programme d'apprentissage par les pairs auprès des employé.e.s afin de favoriser la mobilisation de l'ensemble de la communauté autour d'initiatives durables, et ce, pendant un minimum d'une heure par année et en offrant la formation et les ressources financières nécessaires.
		Ajouter des informations sur la gestion ⁷ environnementale du Cégep dans la section « Travailler au CVM » du site Web et dans le processus d'accueil des nouveaux membres du personnel.
		Favoriser et poursuivre le perfectionnement des membres du personnel en matière d'EDDÉ.
		Tendre vers le perfectionnement de 75 % du personnel non enseignant en matière de gestion environnementale.
		Favoriser la tenue d'événements écoresponsables.
<p align="center">Susciter l'engagement public</p>   	<p align="center">Favoriser la mise en place de partenariats</p>	<p>Développer et maintenir, en collaboration avec le bureau de l'environnement et de l'innovation, un partenariat officiel à long terme avec un organisme communautaire pour la réalisation d'un projet ou d'un événement environnemental inclusif et participatif.</p> <p>Partager les bonnes pratiques environnementales avec une autre institution certifiée AASHE.</p>
	<p align="center">Sensibiliser la communauté sur l'environnement, le développement durable et l'écocitoyenneté</p>	<p>Évaluer la possibilité de développer des cours ainsi qu'au moins un programme à la formation continue qui seront offerts à la communauté et qui aborderont des notions d'EDDÉ.</p>
		<p>Organiser annuellement des expériences de bénévolat étudiant à réaliser dans la collectivité.</p>
		<p>Mettre en place un programme d'engagement communautaire à réaliser durant les heures de travail pour le personnel.</p>
		<p>Participer aux consultations publiques sur la mise en place des lois, règlements et politiques en matière d'EDDÉ.</p>
		<p>Mettre en place un système de vérification entourant la vente de produits dérivés à l'effigie du Cégep afin de s'assurer que les produits ont été fabriqués dans le respect des droits de l'homme.</p>

⁷ La gestion des matières résiduelles, les campagnes de sensibilisation environnementales, le fonds environnemental, le transport durable, la tenue d'événements écoresponsables, le bureau de l'environnement et de l'innovation, etc.

Objectifs	Moyens	Résultats attendus	
Gérer durablement les opérations du bâtiment     	Gérer durablement l'air et les émissions de carbone	Compléter l'inventaire des émissions de GES pour les portées 1 et 2.	
		Compléter l'inventaire des émissions de GES pour la portée 3.	
		Procéder à une vérification des inventaires des émissions de GES par une entreprise certifiée ISO-14064-3.	
		Inventorier l'ensemble des émissions de gaz polluants provenant des sources stationnaires, des différentes sources de pollution, des sources mobiles, des déplacements et de la production électrique hors site.	
		Obtenir une performance nette, pour les portées 1 et 2, de moins de 0,215 Tm de CO ₂ eq/m ² . ⁸	
	Gérer durablement le bâtiment	Incorporer des notions environnementales dans le design et la construction.	
		Gérer durablement l'énergie	Tendre vers une consommation énergétique en deçà de 389 Btu/m ² /°C degré jour. ⁹
	Tendre vers une réduction de 25 % de la consommation d'énergie par rapport au cadre de référence (1 ^{er} mars 2014 au 29 février 2016). ¹⁰		
	Favoriser l'utilisation d'énergie propre	Privilégier l'utilisation d'énergie propre et renouvelable pour 80 % de la consommation d'énergie totale.	
		Favoriser la durabilité dans les offres alimentaires	Favoriser les achats de produits alimentaires écologiques, éthiques et faits à base de plantes dans les appels d'offres pour le concessionnaire alimentaire ainsi qu'au café étudiant.
			Évaluer la possibilité d'inventorier l'ensemble des aliments achetés par le concessionnaire alimentaire et le café étudiant.
			Mettre en place des marchés fermiers biologiques.
			Réaliser annuellement au moins une semaine thématique portant sur l'alimentation durable.
			Mettre en place des repas à faible impact carbone.
			Offrir des repas végétaliens diversifiés offrant des protéines complètes.
Sensibiliser les usagers des cafétérias à l'impact des choix alimentaires, notamment à l'aide d'affiches.			
Réduire le gaspillage alimentaire grâce à la mise en place d'un système de prévention des pertes alimentaires.			
Favoriser la vente à bas prix ou la distribution gratuite des surplus alimentaires auprès de la communauté étudiante.			
Détourner les matières organiques des sites d'enfouissement en compostant la nourriture issue de la préparation et de la consommation.			
Offrir de la vaisselle réutilisable à la cafétéria.			
Offrir des rabais pour les usagers qui apportent leurs tasses réutilisables.			

⁸ Chiffre à valider avec les Ressources matérielles

⁹ Chiffre à valider avec les Ressources matérielles





¹⁰ Chiffre à valider avec les Ressources matérielles







 	Créer des aménagements paysagers durables	Entretien des aménagements paysagers et le gazon naturellement sans utiliser des pesticides et des fertilisants inorganiques.
		Mettre en place un programme intégré de contrôle des ravageurs.
		Mettre en place un plan d'aménagement des espaces verts favorisant la réduction des îlots de chaleur, la biodiversité et l'inclusion d'espèces indigènes.
	Favoriser l'approvisionnement durable	Rédiger des lignes directrices favorisant les achats durables à intégrer à la <i>Politique d'approvisionnement en biens, services et travaux de construction</i> .
		Élaborer des critères de durabilité à mettre en place lors de l'achat de biens et d'équipements.
		Favoriser l'achat d'appareils électroniques possédant la certification EPEAT (<i>Electronic Product Environmental Assessment Tool</i>).
		Acheter des produits d'entretien certifiés doux pour l'environnement (<i>Blue Angel labeled, ECOLOGO, EU Ecolabel, FSC, GECA, Green Seal Certified, Nordic Ecolabelling Board, EPA, ISO type 1</i>).
	Favoriser le transport durable	Favoriser l'achat de papier contenant minimalement 70 % de fibres issues de la post-consommation.
		Inventorier la proportion de la communauté étudiante se déplaçant de façon durable ¹¹ .
		Inventorier la proportion des membres du personnel se déplaçant durablement.
		Offrir 20 % de rabais sur l'abonnement annuel au BIXI.
		Évaluer la possibilité d'offrir un rabais aux membres du personnel sur l'abonnement d'un service d'autopartage.
		Évaluer les besoins de la communauté sur l'utilisation des bornes électriques dans le stationnement.
	Gérer durablement les matières résiduelles	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme d'incitatifs financiers (tarif préférentiel pour les abonnements aux transports collectifs, retour garanti, remboursement d'une partie de l'équipement de cycliste, etc.).
		Adopter un plan de gestion des matières résiduelles.
		Caractériser les matières résiduelles annuellement.
		Générer moins de 0,45 tonne de déchets par usagers annuellement. ¹²
		Calculer le taux de diversion des matières résiduelles des sites d'enfouissement et tendre vers 60 %.
		Calculer le taux de diversion des déchets de construction des sites d'enfouissement et tendre vers 60 %.
		Élaborer une stratégie de gestion des déchets dangereux.
Poursuivre la participation du Cégep au programme de récupération des appareils électroniques SERPUARIENS.		
Poursuivre le réemploi des équipements électroniques via des OBNL certifiés par Arpe Québec.		
Gérer l'eau durablement	Inventorier la quantité d'eau potable utilisée annuellement.	
	Évaluer la possibilité de mettre en place un plan d'économie d'eau potable.	
	Mettre en place une stratégie de gestion des eaux de pluie.	

¹¹ Le transport durable inclut les déplacements actifs (marche, course, vélo, etc.) ainsi que le transport en commun (autobus, train et métro).

¹² Chiffre à valider avec les Ressources matérielles

Objectifs	Moyens	Résultats attendus
Institutionnaliser l'environnement    	Mettre en place des outils de gestion en matière d'environnement, de développement durable et d'écocitoyenneté	Poursuivre les activités du CACE en tenant un minimum de quatre rencontres par année.
		Mettre en place le bureau de l'environnement et de l'innovation.
		Adopter un plan d'écologisation couvrant la période 2025-2030.
		Développer une section dédiée à l'environnement dans le prochain plan stratégique.
	Favoriser l'équité et la diversité	Maintenir des comités institutionnels portant sur la diversité et l'égalité qui travaillent, le cas échéant, à la révision des politiques et des programmes de formation en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et des droits de la personne.
		Réaliser une étude auprès de l'ensemble de la communauté portant sur le climat d'ouverture, d'égalité et d'équité régnant au Cégep.
		Mettre en place une formation portant sur les compétences culturelles, l'inclusion, la lutte au racisme ainsi qu'à l'oppression et la rendre disponible à l'ensemble de la communauté.
		Former un comité d'accompagnement spécialisé dans le soutien des groupes minoritaires.
		Élaborer un protocole de travail pour résoudre des situations discriminatoires.
		Maintenir les politiques visant à contrer la discrimination.
Recueillir des données auprès de la communauté étudiante concernant l'impact de leur situation financière sur la réussite.		

Objectifs	Moyens	Résultats attendus
<p data-bbox="155 337 298 399">Susciter l'innovation</p>    	<p data-bbox="379 574 639 813">Réaliser des projets multidisciplinaires permettant de mettre de l'avant des pratiques et des technologies innovantes</p>	<p data-bbox="674 407 2467 472">Mettre en place le projet de laboratoire ÉCO3D afin de concevoir de nouveaux objets provenant de la transformation de déchets plastiques issus de la postconsommation.</p> <hr/> <p data-bbox="674 672 1682 704">Développer des projets d'économie circulaire favorisant la réparation et le réemploi.</p> <hr/> <p data-bbox="674 927 1929 959">Évaluer la possibilité de mettre en place un mur de filtration des émissions de GES à l'aide de bryophytes.</p>

Consultation en lien avec le plan d'écologisation

Lefebvre Myriam <mlefebvre2@cvm.qc.ca>

Jeu 2021-03-18 11:41

À : taha boussaa <taha.boussaa@gmail.com>; AGEVCVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Cc : Vachon Benoit <bvachon@cvm.qc.ca>

📎 2 pièces jointes (611 ko)

Pland'écologisation_consultation9février2021_tableau.pdf; Grille de lecture du plan d'écologisation 2021-2025_.docx;

Bonjour,

Voici tel que convenu un exemple de quelques résultats attendus pour lesquels vous pourriez sonder vos membres. Je vous ai mis les questions sous la forme d'un tableau et vous pourrez discuter avec Alexandre de la forme que pourrait prendre le sondage. Je vous ai remis en pièces jointes le plan d'écologisation ainsi que la grille de lecture du plan d'écologisation.

Objectif	Résultats attendus	Compréhension		Pertinence		Commentaires
		Élevée	Faible	Élevée	Faible	
Développer l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté	Tendre vers l'intégration des notions en EDDÉ dans un minimum de 20 % des cours offerts dans minimalement 90 % des départements.					
	Évaluer la possibilité d'offrir un programme lié à l'EDDÉ.					
	Offrir au moins un stage immersif lié à l'EDDÉ d'une durée minimale d'une semaine.					
	Évaluer la possibilité d'inclure des compétences en matière d'EDDÉ dans la formation générale					
	Favoriser l'utilisation du campus et de son voisinage comme un laboratoire vivant en y mettant en place des projets de recherche et des activités pédagogiques concernant l'air, le climat, le bâtiment durable, la gestion de l'énergie, l'alimentation, l'aménagement durable, l'approvisionnement responsable, le transport, la gestion des matières résiduelles, la gestion durable, la diversité, l'engagement public, l'investissement responsable et le bien-être au travail.					
Susciter l'engagement de la communauté	Organiser des activités de sensibilisation par les pairs, d'une durée minimale d'une heure par année, permettant de responsabiliser l'ensemble de la population étudiante.					
	Favoriser la mise en place d'une entreprise-école.					
	Promouvoir et consolider le Fonds environnemental du CVM.					
	Assurer la mise en place du CASSET (Centre d'animation en science, santé, environnement et technologies).					
	Mettre en place un comité étudiant de plein air.					
	Mettre en place annuellement quatre semaines thématiques en lien avec l'EDDÉ.					
	Développer des emplois étudiants en lien avec l'EDDÉ.					
	Maintenir les bourses au mérite pour souligner l'engagement environnemental.					
	Favoriser la mise en place d'une entreprise-école.					
Promouvoir et consolider le Fonds environnemental du CVM.						
Susciter l'engagement public	Organiser annuellement des expériences de bénévolat étudiant à réaliser dans la collectivité.					

En espérant que ceci puisse vous aider dans votre réflexion. Je n'ai pas ajouté toute la question de l'équité et de la diversité, mais peut-être que cette section pourrait également être à l'étude. Je vous remercie pour votre superbe collaboration!

Myriam Lefebvre, B.Sc. et TBE

Attachée d'administration en environnement

514 982-3437 poste 2406

local A5.64

mlefebvre2@cvm.qc.ca

[Facebook Ser-o-Vieux](#)

[Facebook Environnement](#)

[Site web environnement](#)



**Cégep du
Vieux Montréal**

255, rue Ontario Est | Montréal (Québec) | H2X 1X6





CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 17 FÉVRIER 2021 À 9H30
RÉUNION À DISTANCE (ZOOM)

PRÉSENCES : Taha Boussaa, représentant de l'AGECVM
Xavier Courcy-Rioux, représentant de l'AGECVM
Anne-Louise Savary, directrice des communications et des affaires corporatives
Caroline Roy, directrice des services aux étudiants

INVITÉ : Éric Poirier, directeur des finances et des entreprises autofinancées

-
1. **Adoption de l'ordre du jour :** Adopté après ajouts des points : Messages privés sur Zoom; Fonds Covid et Produits menstruels.
 2. **Adoption du compte rendu de la rencontre du 11 décembre 2020 :** Adopté.
 3. **Suivis sur la rencontre du 11 décembre 2020 :** un suivi sera fait au sujet du magasin scolaire à cette présente réunion.
 4. **Magasin scolaire :** Éric Poirier, directeur des finances et des entreprises autofinancées, fait part des avantages que la venue de COOPSCO pourra offrir aux étudiant.e.s notamment de meilleurs prix et la vente de matériel scolaire en ligne. Il présente la structure de gouvernance qui prévoit deux places étudiantes au comité d'instance. Il faudrait donc prévoir deux désignations étudiantes pour la transition qui se déroulera en mai.
Les étudiants demandent si les règles de régie interne sont disponibles? Réponse : Les règles seront rendues disponibles sous peu.
Les étudiants demandent s'il y aura des rénovations? Réponse : Il y aura de petits travaux d'aménagement dans la transition. Il est possible qu'il y ait davantage de travaux en 2022-2023.
 5. **Travaux au 3^e étage : Archives AGEVCM :** Caroline Roy informe les représentants que des travaux auront lieu cet été pour créer un espace d'Éco Design impliquant des programmes et des travaux d'étudiants. Ces travaux d'aménagement se déploieront

aussi dans les espaces touchant le local des archives de l'AGECVM ainsi que dans le local de musique. Le local de musique sera relocalisé de façon temporaire à un autre endroit à déterminer. Pour le local des archives, Taha mentionne que les documents sont pour la plupart numérisés et que le reste des archives pourra être déposé dans un local de l'AGECVM.

6. **Présence étudiante au CVM : travaux d'équipe, Exode, etc.** Caroline Roy informe les représentants de la mise en place d'espaces pour des travaux d'équipe au A4.82a de façon à permettre aux étudiant.e.s de revenir progressivement sur les lieux. Cependant, comme nous ne savons pas encore s'il y aura affluence étudiante, il est encore difficile de prévoir les besoins pour l'Exode de façon précise. Dès que nous aurons davantage de données, nous pourrions informer l'Exode.
7. **Information :**
 - 7.1. **Consultation sur le plan d'écologisation :** Caroline mentionne qu'il y aura une consultation sous peu auprès de l'AGECVM.
 - 7.2. **Messages privés sur Zoom :** Taha fait part du fait que des profs aient pu lire des messages privés entre étudiant.e.s sur Zoom, ce qui crée de l'inconfort chez les étudiants concernés. On se demande si cela est possible pour un professeur qui fait son cours avec la plate-forme Zoom d'aller lire les conversations privées entre étudiant.e.s? Caroline fera une demande à la DTI à cet égard.
 - 7.3. **Fonds COVID :** Taha demande un suivi à ce sujet. Caroline demandera aux personnes responsables du soutien financier (les TTS) de lui faire un état de situation pour la prochaine rencontre.
 - 7.4. **Produits menstruels :** Taha informe les représentantes du Collège que les étudiantes demandent la gratuité pour ces produits. Caroline propose de désigner des étudiantes, et un comité sera ensuite mis en place pour évaluer les endroits pour la distribution.
8. **Autres sujets :** aucun autre sujet.

Fin de la réunion à 11h15.

Une prochaine rencontre aura lieu dans la semaine de relance.

Rédaction du compte rendu par Caroline Roy.
Directrice des services aux étudiants



Interassociatif

20 février 2021

Associations participantes :

AFEPSÉD, AELIÉS, AEMSP-UQAM, AGEECV, AEE UQAM, AGEECJ, AFESH, SOGÉÉCOM, ADEPUL, AEGSEG, AÉUM, RÉsul, AECSED, AGEcVM

Ordre du jour proposée :

0. Ouverture
- 0.1. Animation
- 0.2. Ordre du jour
- 0.3. Pauses et fin de l'interassociatif
- 0.4 Tour de table
1. Avenir de l'éducation post-COVID-19
2. Étudiant-e-s provenant de l'international
3. Assurance collective
4. Crise écologique
5. Defund the police
6. Loi 21
7. Violence à caractère sexuel
8. Luttés autochtones
9. Prochaine rencontre
- 9.1. Date
- 9.2. Comité de l'ordre du jour
10. Varia
11. Fermeture

0. Ouverture

Ouverture proposée par l'AFESPED à 10h18. Appuyé par la SOGEECOM. AU.

0.1. Animation et secrétariat

Que Geru Schneider soit responsable de l'animation, que Sophie-Tawes Louali soit responsable du senti et que Ariane Beaudin soit responsable du secrétariat de l'interassociatif du 20 février 2021.

Proposé par AFESPED à 10:18

Appuyé par AGECEVM

AU

0.2. Ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Ouverture

0.1. Animation

0.2. Ordre du jour

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

0.4 Tour de table

1. Avenir de l'éducation post-COVID-19

2. Étudiant-e-s provenant de l'international

3. Assurance collective

4. Crise écologique

5. Defund the police

6. Loi 21

7. Violence à caractère sexuel

8. Lutttes autochtones

9. Prochaine rencontre

9.1. Date

9.2. Comité de l'ordre du jour

10. Varia

11. Fermeture

Proposé par AFESPED

Appuyé par AGECEJ

Amendement proposé par AÉAUM :

Ajouter un point 1. Liberté académique. Décaler les points suivants

Appuie par AFESPED

AU

Amendement proposé par l'AFESH :

Ajouter un point sur la présence de l'extrême droite sur les campus québécois après Luttes autochtones

Appuie par l'AGECVM

AU

Que l'ordre du jour modifié soit le suivant :

0. Ouverture

0.1. Animation

0.2. Ordre du jour

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

0.4 Tour de table

1. Liberté académique

2. Avenir de l'éducation post-COVID-19

3. Étudiant-e-s provenant de l'international

4. Assurance collective

5. Crise écologique

6. Defund the police

7. Loi 21

8. Violence à caractère sexuel

9. Luttes autochtones

10. Présence de l'extrême-droite sur les campus québécois

11. Prochaine rencontre

11.1. Date

11.2. Comité de l'ordre du jour

12. Varia

13. Fermeture

AU

0.3. Pauses et fin de l'interassociatif

Qu'à 13 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une pause diner de 60 minutes, qu'à 15 h aujourd'hui, l'interassociatif prenne une autre pause de 15 minutes et que l'interassociatif se termine à maximum 17h aujourd'hui.

Proposé par AGE CVM

Appuyé par AFESPED

AU

0.4. Tour de table

Les personnes participantes présentent brièvement leur délégation.

1. Liberté académique

Proposition privilégiée de l'AEAUM :

Que l'on fasse un tour de table lors duquel chaque délégation pourra présenter sa position par rapport à l'enjeu de la liberté académique ainsi que les actions entreprises ou qui seront entreprises prochainement par l'association étudiante.

Appui de l'AFESH
AU

Proposition de AEAUM :

Que les associations étudiantes réunies en interassociatif prennent connaissance de la proposition de l'AEAUM en Annexe pour la proposition appelée "Position AEAUM liberté académique" . :

https://docs.google.com/document/d/1pkVWAF_VB6U9cjlEo5luytoRuT9C3QL1FdRAR6ThHQg/edit?usp=sharing

Que les propositions en lien avec la liberté académique soient mises à la disposition des associations étudiantes participant à l'interassociatif dans un dossier Drive réservé à cet effet ;

Qu'un comité composé de représentant.e.s d'associations étudiantes s'étant positionnées contre le fait de légiférer la liberté académique soit créé qui se chargera, entre autres, d'organiser la diffusion de lettres contre ce projet, d'organiser la mobilisation étudiante contre ce projet, qui pourrait culminer par une campagne de grève si ce projet de législation va de l'avant.

Appui de l'AGECVM
AU

2. Avenir de l'éducation post-COVID-19

Proposition de AFESPED (retour sur point mis en dépôt le 9 janvier 2021)
Toutes les associations présentes étaient d'accord sur un retour sur le point mis en dépôt.

Considérant la proposition annexée lors de l'interassociatif du 21 novembre 2020 appelée « Proposition de réflexions sur l'avenir de l'éducation post-COVID-19 » ;

Considérant le respect de l'autonomie et de la démocratie interne de chaque association étudiante ;

Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;

Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;

Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

Que l'interassociatif invite les associations étudiantes à proposer la proposition annexée et amendée ci-dessous dans leurs assemblées générales respectives en vue d'être débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, par celles-ci ;

Une fois qu'un mandat similaire à la proposition annexée et amendée ci-dessous a été adopté par une association étudiante, que celle-ci le communique à interassociatif@lists.riseup.net ;

Lorsqu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, que l'interassociatif prenne la charge d'organiser une première séance du comité organisateur de la campagne ;

Que les associations étudiantes considèrent les modifications suivantes à la proposition originale du 21 novembre 2020 (la proposition avec ces modifications se trouve ci-bas) :

- Que les « considérants » de la proposition soient simplifiés pour faciliter la compréhension de la proposition comme suit :
 - « Considérant que la pandémie de la COVID-19 semble mettre en lumière que les administrations des établissements scolaires ont une vision essentiellement clientéliste de l'éducation, où les échanges d'idées sont secondaires ;
 - Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classisme, du sexisme, du capacitisme, le colonialisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;
 - Considérant que le milieu de l'éducation est à risque d'être la cible d'une vague d'austérité dans les prochaines années et qu'un mouvement étudiant combatif est nécessaire pour maintenir les acquis sociaux ;
 - Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;
 - Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;
 - Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

- Considérant les risques de dérives d'une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire à un état continu de hiérarchisation des savoirs, de centralisation du pouvoir et de dépolitisation des enjeux de santé publique ;
- Considérant que la pandémie affecte de manière disproportionnée les personnes identifiées comme femmes, et que cet impact peut se refléter sur les étudiantes des établissements scolaires de niveau collégial et universitaire ; »
- Que, au premier paragraphe, les mots « les autres associations étudiantes de l'interassociatif » soit remplacés par « les autres associations étudiantes intéressées » ;
- Que, au premier paragraphe, les mots « un journal étudiant » soient insérés entre « des conférences, » et « et des activités de mobilisation » ;
- Que, au premier paragraphe, les mots « d'hiver 2021 à juin 2022 » soient remplacés par « printemps 2021 à automne 2022 » ;
- Que le paragraphe suivant soit ajouté à la suite du premier paragraphe : « Qu'un processus de réflexion d'un plan d'action soit entamé en été 2022 en vue d'une adoption à l'automne 2022 et que ce plan d'action inclut un volet d'éducation populaire (mené par un comité formation) pour que ce dernier continue en parallèle avec le plan d'action » ;
- Que le thème « Les mouvements étudiants » soit ajouté à l'énumération des thèmes de la campagne au premier paragraphe ;
- Que les mots « sur l'histoire et les stratégies des mouvements étudiants », « sur la décolonisation des établissements scolaires et des savoirs », « sur la décentralisation des processus décisionnels dans les établissements d'enseignement » et « sur les impacts disproportionnés de la pandémie sur les femmes » soient ajoutés à l'énumération du paragraphe 3 ;
- Que le paragraphe 4 soit remplacé par le suivant : « Que l'ASSOCIATION fournisse une contribution équivalant à 1 \$ par membre à la campagne (ou tout autre montant voté dans les assemblées générales respectives), sous réserve qu'un budget soit proposé par le comité organisateur et voté par l'inter associatif, et suggère aux autres associations étudiantes d'en faire de même » ;
- Que l'on ajoute le texte suivant à titre de cinquième paragraphe : « Que la première rencontre du comité organisateur se tiennent une fois qu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, ont adopté en assemblée générale ou en référendum (selon les procédures associatif) une proposition d'adhésion similaire à celle-ci » ;
- Que l'on ajoute « sous- » devant le mots « comités » au paragraphe énumérant les mandats du comité organisateur.

Annexe : Proposition (modifiée) de réflexions sur l'avenir de l'éducation post-COVID-19

Considérant que la pandémie de la COVID-19 semble mettre en lumière que les administrations des établissements scolaires ont une vision essentiellement clientéliste de l'éducation, où les échanges d'idées sont secondaires ;

Considérant la nécessité d'une réflexion sur l'accessibilité aux études qui met notamment en relief l'inégalité des opportunités en fonction notamment, mais non exclusivement, du classisme, du sexisme, du capacitisme, le colonialisme, du racisme systémiques et d'autres formes de discriminations systémiques ;

Considérant que le milieu de l'éducation est à risque d'être la cible d'une vague d'austérité dans les prochaines années et qu'un mouvement étudiant combatif est nécessaire pour maintenir les acquis sociaux ;

Considérant les risques de dérives d'une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire à un état continu de hiérarchisation des savoirs, de centralisation du pouvoir et de dépolitisation des enjeux de santé publique ;

Considérant que la pandémie affecte de manière disproportionnée les personnes identifiées comme femmes, et que cet impact peut se refléter sur les étudiantes des établissements scolaires de niveau collégial et universitaire ;

Considérant, depuis quelques années, la diminution d'infrastructures de la résistance ayant une portée provinciale au sein du mouvement étudiant du soi-disant Québec ;

Considérant que ces infrastructures sont importantes pour le transfert de connaissances et de combativité au sein du mouvement étudiant ;

Considérant la nécessité actuelle d'une campagne d'éducation populaire et de réflexion par le mouvement étudiant sur soi-même, sur la démocratisation des établissements scolaires ainsi que sur l'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs ;

1. Que l'ASSOCIATION participe, avec les autres associations étudiantes intéressées, à la construction et au financement d'une campagne de réflexions et d'éducation populaire de printemps 2021 à automne 2022 donnant lieu à des ateliers, des conférences, un journal étudiant et des activités de mobilisation sur les thèmes suivants :

- Les mouvements étudiants
- L'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs
- La démocratisation des établissements scolaires

2. Qu'un processus de réflexion d'un plan d'action soit entamé en été 2022 en vue d'une adoption à l'automne 2022 et que ce plan d'action inclut un volet d'éducation populaire

(mené par un comité formation) pour que ce dernier continue en parallèle avec le plan d'action

3. Que cette campagne engendre des réflexions plus spécifiquement, mais non exclusivement :

- sur l'histoire et les stratégies des mouvements étudiants
- sur la gratuité scolaire,
- sur les discriminations systémiques au sein des établissements scolaires,
- sur la décolonisation des établissements scolaires et des savoirs,
- sur l'économie du savoir,
- sur la qualité de l'éducation et des services aux étudiant-e-s,
- sur l'austérité,
- sur la reconnaissance du travail en stage
- sur la marchandisation de l'éducation,
- sur la décentralisation des processus décisionnels dans les établissements d'enseignement ,
- sur les impacts disproportionnés de la pandémie sur les femmes ;

4. Que l'ASSOCIATION fournisse une contribution équivalent à 1 \$ par membre à la campagne (ou tout autre montant voté dans les assemblées générales respectives), sous réserve qu'un budget soit proposé par le comité organisateur et voté par l'inter associatif, et suggère aux autres associations étudiantes d'en faire de même ;

5. Que cette campagne de réflexion regroupe les associations étudiantes participantes en comité organisateur où toutes les associations étudiantes qui ont adopté en assemblée générale ou en référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci aient un droit de vote selon le principe « une association, un vote » ;

6. Que la première rencontre du comité organisateur se tiennent une fois qu'un nombre minimal de dix associations étudiantes, dont trois non montréalaises et trois collégiales, ont adopté en assemblée générale ou en référendum une proposition d'adhésion similaire à celle-ci ;

7. Que le comité organisateur ait les mandats suivants :

- de veiller à la mise en place, le partage ou le soutien d'activités de mobilisation, les conférences et les ateliers sur les thèmes de la campagne,
- d'organiser un calendrier des événements,
- d'adopter les prévisions budgétaires et les modifications qui s'en suivraient,
- d'adopter les états financiers,
- de créer tout sous-comité jugé nécessaire,
- de dissoudre tout sous-comité créé par elle,
- de confier une tâche à ses sous-comités,
- d'élire des personnes aux sous-comités, si nécessaires,
- de destituer les personnes élues aux sous-comités,
- de dissoudre la campagne ;

8. Que l'ASSOCIATION, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, lutte pour des mesures d'assouplissement relatives aux prolongations et aux absences pour les cycles supérieurs, pour la modalité d'évaluation succès/échec, pour le plafonnement de la taille des groupes-cours, pour l'atteinte de compétences en stage et non un nombre d'heure précis et pour la compensation de la hausse de la charge de travail pour le personnel que représentent l'adaptation et l'encadrement d'un cours à distance ;

9. QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part à ladite campagne et aux autres activités associées ;

10. QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes à se doter d'un mandat identique.

Amendement proposé par AELIÉS

Que le terme soit-disant Québec soit enlevé au 1er point et 4e sous-point de la proposition
Appui de AGEECJ

Vote :

Pour : 4

Contre : 6

Abstention : 2

L'amendement est battu.

Proposition AU

Proposition de AEAUM

Que les associations étudiantes s'étant positionnées par rapport à cet enjeu partagent la position prise par leur assemblée générale dans un Drive prévu à cet effet

Appui de AGECEVM

AU

3. Étudiant-e-s provenant de l'international

Considérant la proposition annexée lors de l'interassociatif du 21 novembre 2020 appelée « Proposition en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international » ;

Considérant le respect de l'autonomie et de la démocratie interne de chaque association étudiante ;

Considérant la nécessité de faire une lutte commune entre les associations étudiantes sur les enjeux touchant les étudiant-e-s provenant de l'international ;

Que la proposition annexée et amendée ci-dessous soit proposée dans les assemblées générales respectives des associations étudiantes de l'interassociatif en vue d'être débattue, amendée et adoptée, s'il y a lieu, par celles-ci ;

Que les associations étudiantes considèrent les modifications suivantes à la proposition originale du 21 novembre 2020 :

- Le considérant suivant est ajouté : « Considérant que les étudiant-e-s provenant de l'international sur le sol québécois qui diplôment après le 31 décembre ne sont pas éligibles à la clause de droits acquis du PEQ » ;
- Que l'on retire le paragraphe suivant : « QUE L'ASSOCIATION participe financièrement à cette campagne à la hauteur de (XXX) \$ ».

Annexe : Proposition (modifiée) en solidarité avec les étudiant-e-s provenant de l'international

Considérant que l'ASSOCIATION défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

Considérant que les systèmes canadiens et québécois d'immigration sont hautement restrictifs et discriminatoires, en particulier pour les personnes provenant de pays colonisés ou sous-tutelle, et que leur statut migratoire reste précaire ;

Considérant que le gouvernement Legault, depuis son élection en 2018, a mis de l'avant la loi sur la déréglementation de l'industrie du taxi, le projet loi 9 sur l'immigration adopté sous bâillon, le projet de loi 21 sur la « soi-disant » laïcité de l'État, la modification au Programme expérience québécoise (PEQ), ainsi que le fameux « test des valeurs », participant donc à la (re)production et à la normalisation des discriminations systémiques ;

Considérant que ces modifications légales et réglementaires, spécialement le projet de loi 21, s'attaquent en particulier à l'autonomie des personnes identifiées comme femmes, dans leurs possibilités d'emploi, de choix de domaines d'étude ainsi que de possibilité d'immigration, et participent ainsi à la reproduction du système patriarcal ;

Considérant que la réforme de l'immigration s'inscrit dans une dynamique conservatrice et réactionnaire renforçant un système à deux vitesses dans un climat toxique des discours haineux, anti-migratoires et xénophobes qui gangrènent actuellement la société québécoise ;

Considérant les discours fallacieux d'arrimage au marché et ses impératifs qui visent à enrayer la recherche fondamentale, ainsi que la diffusion et l'avancement de la pensée critique qui, historiquement, a été le moteur des gains politiques et sociétaux sur lesquels reposent nos sociétés aujourd'hui ;

Considérant la poursuite, depuis l'automne 2019, de la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiant-e-s provenant de l'international inscrit-e-s au 1er et au 2e cycle ;

Considérant que cette déréglementation, qui permet aux universités de fixer elles-mêmes le coût des études pour ces étudiant-e-s, vise à mettre celles-ci en concurrence pour attirer plus d'étudiants internationaux, renforçant le processus de marchandisation des études post-secondaires ;

Considérant que, pour les universités québécoises, les revenus découlant des droits de scolarité des étudiant-e-s provenant de l'international représentent une part de plus en plus grande de leur budget ;

Considérant que les étudiant-e-s provenant de l'international sur le sol québécois qui diplôment après le 31 décembre ne sont pas éligibles à la clause de droits acquis du PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION s'oppose ouvertement et fermement aux politiques anti-migratoires xénophobes du gouvernement ainsi qu'à ses dérives identitaires ;

QUE l'ASSOCIATION fasse obstacle à la déréglementation des frais de scolarité, notamment celle qui cible actuellement les étudiant-e-s provenant de l'international ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la remouture de la réforme du PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce toutes tentatives d'instituer une liste de programmes d'éducation permettant l'accès au PEQ ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre une vision utilitariste de l'immigration qui réduit la valeur de personnes souhaitant participer à la société à leur simple force de travail ;

QUE l'ASSOCIATION se positionne contre la vision réductrice de la mission de l'éducation et des études postsecondaires qui, pour le gouvernement, n'a de valeur que si elle sert à produire des travailleuses et travailleurs ;

QUE l'ASSOCIATION dénonce les nombreuses attaques contre l'immigration et les groupes marginalisés au sein de la société ainsi que contre la recherche fondamentale, la pensée critique, ainsi que l'accessibilité aux études supérieures ;

QUE l'ASSOCIATION entame, avec les autres associations étudiantes intéressées, avec les comités/groupes d'étudiant-e-s provenant de l'international et avec toutes organisations contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement, une campagne qui aurait les objectifs suivants :

- 1) L'abolition des frais de scolarité pour toutes les étudiant-e-s ;
- 2) L'abolition des conditions de sélection au PEQ pour les étudiant-e-s ayant un diplôme canadien ;
- 3) La lutte à la normalisation des discriminations systémiques, aux discours haineux, anti-migratoires, xénophobes et misogynes ;

QUE l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part aux actions, campagnes et activités de réflexion contre les politiques anti-migratoires et xénophobes du gouvernement ;

QUE l'ASSOCIATION soutienne et diffuse les moyens de pression entrepris par les différents groupes de pression et invite ses membres à y prendre part ;

QUE l'ASSOCIATION encourage les autres associations étudiantes, syndicats et autres groupes à se doter d'un mandat identique.

Proposition de AFESPED
Appui de SOGÉÉCOM
AU

4. Assurance collective

Proposition privilégiée de AFESPED de mettre le point en dépôt

Appui de AGECEVM

Vote:

Pour: 7

Contre: 5

Le point est mis en dépôt.

5. Crise écologique

Proposition de SOGEECOM de retour sur le point mis en dépôt

Annexe A à la proposition : Proposition de réflexions sur la crise écologique

Considérant que la crise climatique actuelle constitue une menace sans précédent pour l'avenir de l'humanité;

Considérant l'inaction des gouvernements, incapables de parvenir à un accord limitant la hausse des températures moyennes sous la barre des deux degrés;

Considérant que l'industrie et les entreprises privées s'enrichissent de la crise dont elles sont les principales responsables;

Considérant la nécessité de s'organiser collectivement contre le désastre imminent;

Considérant que les membres des premières nations sont les premier-ère-s défenseur-euse-s de la terre;

Considérant la nécessité d'enrayer le fonctionnement du système économique et social qui détruit la terre;

Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ.

Que l'ASSOCIATION exige la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement s'appuyant entre autres sur la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique.

Que l'ASSOCIATION offre son support aux luttes de décolonisation des territoires en cours et diffuse largement l'information les concernant ;

QUE L'ASSOCIATION se positionne contre l'entreprise écran GNL Québec, son entreprise Gazoduq et son projet Énergie Saguenay;

QUE L'ASSOCIATION se positionne contre tout nouveau projet d'extraction gazier ou pétrolier qui prendraient place au Québec ou au Canada et demande donc un moratoire sur ceux-ci`

Que l'ASSOCIATION prenne résolument position contre le projet Laurentia du Port de Québec

Que l'ASSOCIATION prenne tous les moyens à sa disposition pour lutter contre les désastres écologiques.

Annexe B à la proposition : Proposition de réflexions sur une campagne de grève sur la crise écologique

Considérant l'efficacité historique de la grève comme moyen d'action qui a permis, notamment l'accès pour (presque) toutes aux études supérieures et le droit de vote des femmes;

Considérant la capacité de la grève à bloquer les flux économiques qui détruisent la terre;

Considérant que la police protège le capital et l'industrie, leur permettant de détruire les écosystème impunément;

Considérant que les désastres climatiques toucheront disproportionnément les personnes racisées, les femmes, les personnes LGBTQ+ et toutes les personnes vivant des oppressions systémiques;

Considérant le momentum politique qu'avait accumulé la campagne de grève préparée pour l'hiver 2020;

Considérant la possibilité de se rencontrer virtuellement pour réfléchir et planifier nos modes d'organisation, méthodes de mobilisations et actions futures;

Que l'ASSOCIATION s'engage à participer, dès la session d'hiver 2021, à la réflexion sur les possibilités d'organisation conjointe entre des organisations externes et les associations étudiantes;

Que l'ASSOCIATION s'engage à collaborer, dès la session d'automne 2021, avec les différentes associations et groupes prêts à contribuer à l'élaboration d'une campagne de grève pour l'hiver 2022;

Que l'ASSOCIATION s'assure que toute campagne écologique soit menée dans une perspective intersectionnelle et abolitionniste;

Que l'ASSOCIATION offre une contribution financière à la hauteur de ses moyens à la campagne de lutte contre la crise écologique;

Amendement AFESH

..

Que les paragraphes suivants soient ajoutés au préambule après le premier « considérant » de la proposition originale du 9 janvier 2021 :

- « Considérant que la sixième extinction de masse est en cours, que des douzaines d'espèces sont en voie d'extinction chaque jour ; » ;
- « Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures (pouvant atteindre à certains endroits 77 °C) ; » ;
- « Considérant que le “Plan pour une économie verte” du Gouvernement du Québec, tel que révélé en novembre 2020, ne permettra aucunement d'enrayer la participation de la province à la destruction massive de l'environnement, ni même d'atteindre la moitié de la cible québécoise de réduction de CO2 établie par l'Accord de Paris sur le climat ; » ;
- « Considérant que l'inaction politique en matière de changements climatiques ne se traduit pas uniquement en nombre d'espèces en voie de disparition ou d'écosystèmes contaminés, mais qu'elle se matérialise en millions de morts (sept millions causés par la pollution de l'air, chaque année selon l'OMS), nous parlons bien aujourd'hui d'un véritable génocide climatique se déroulant sous nos yeux ; » ;
- « Considérant qu'une centaine de multinationales seraient responsables d'environ 70 % des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'activité humaine entre 1988 et 2015 selon l'organisation Carbon Disclosure Project ; » ;
- « Considérant que le projet GNL comporte un pipeline de 782 kilomètres de long de l'Abitibi au Saguenay, une usine de liquéfaction du gaz naturel à l'embouchure de Saguenay et des méthaniers de 300 mètres de long pour transporter le gaz à l'international ; » ;
- « Considérant que le projet GNL générerait 46 millions de tonnes de CO2 par an, ce qui correspond aux émissions de GES de 10 millions de voitures et qu'il doublerait le trafic maritime dans le Fjord du Saguenay ; » ;
- « Considérant que le Projet Laurentia constitue le prolongement par l'Administration portuaire de Québec de la ligne du quai actuel de 610 mètres pour exploiter un terminal en eau profonde réservé à de la marchandise diverse conteneurisée ; » ;
- « Considérant que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada a conclu que le projet Laurentia entraînerait des effets environnementaux résiduels négatifs importants directs et cumulatifs sur le poisson et son habitat, la qualité de l'air,

la santé humaine et l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles ; ».

Appui de l'AGEECJ

Sous-amendement

AFESPED

Retirer un 7 du deuxième considérant que

- « Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures (pouvant atteindre à certains endroits 7°C) ; » ;

AAE

appuie

AEE retire son appuie et AFESPED retire son sous-amendement après discussion sur l'exactitude scientifique de la donnée.

Sous-amendement

AFESPED

Retirer la parenthèse du deuxième considérant

« Considérant que, d'ici 2100, un nombre important de pays (Inde, Bangladesh, Chine, Qatar, etc.) deviendront partiellement ou totalement invivables dû à la hausse du niveau des mers ou à l'augmentation des températures ; » ;

AAE appuie

AU

Amendement AFESH tel que modifié : AU

Amendement AEUM :

Que « Considérant que les membres des Premiers Peuples sont les premier-ère-s défenseur-euse-s de la terre ; » soit remplacé par « Considérant que certain-es membres des Premiers Peuples sont des militant.es défenseur-euse-s de la terre et qu'iels sont les premier-ère-s touché-es par les impacts des changements climatiques. »

Que « Que l'ASSOCIATION s'engage à collaborer avec les Premiers Peuples, à suivre le leadership des organisations déjà constituées par ceux-ci et celles-ci et à respecter le travail qu'iels ont déjà réalisé dans les luttes écologiques. » soit ajouté.

Que « Que l'ASSOCIATION exige la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement s'appuyant entre autres sur la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique » soit remplacé par « Que l'ASSOCIATION suive de près la mise en place d'un plan gouvernemental en matière d'environnement, s'appuyant entre autres par la Feuille de route QcZEN du Front Commun pour la Transition Énergétique (FCTÉ) et prenant en compte les dimensions multiples de la crise écologique. En ce sens, que l'ASSOCIATION reconnaisse les lacunes actuelles de QcZEN tout en appuyant le travail des membres plus radicaux qui oeuvrent à améliorer la démarche du FCTÉ. »

Que « Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ

» soit remplacé par « Que l'ASSOCIATION se positionne contre le plan pour une économie verte de la CAQ alors qu'il comporte plusieurs lacunes et privilégie d'autres plans écologiques s'alliant mieux avec la lutte. »

Appui			SOGEECOM
Sous-amendement			AFESH
Changer les termes "Premiers Peuples" pour "Autochtones"			
Aucun	appui,	sous-amendement	tombe
Amendement		AEUM	AU
Proposition			AU

1. Appendix A: Proposed reflections on the ecological crisis

Whereas that the current climate crisis constitutes an unprecedented threat to the future of humanity;

Whereas the inaction of governments, unable to reach an agreement to limit the rise in average temperatures below two degrees;

Whereas that industry and private companies are enriched by the crisis for which they are mainly responsible;

Whereas the need to organize collectively against the impending disaster;

Whereas that First Nations people are the first defenders of the land;

Whereas the need to stop the functioning of the economic and social system that is destroying the land;

That the ASSOCIATION take a stand against the CAQ's plan for a green economy;

That the ASSOCIATION demands the implementation of a government plan for the environment based on the 'Feuille de route QcZEN' of the Front Commun pour la Transition Énergétique and taking into account the multiple dimensions of the ecological crisis;

That the ASSOCIATION offer its support to the ongoing struggles for decolonization of the territories and widely disseminate information concerning them;

That the ASSOCIATION takes a resolute stand against Énergie Saguenay's Quebec GNL project, their corporation and their project Énergie Saguenay;

That the ASSOCIATION take position against all new extractivist projects that would take place in Quebec and/or Canada and therefore ask for a moratory on them;

That the ASSOCIATION takes a resolute stand against the Port of Quebec's Laurentia project;

That the ASSOCIATION takes all means at its disposal to fight against ecological disasters;

2. Appendix B: Proposed reflections on a strike mobilization campaign on the ecological crisis

Whereas the historical effectiveness of the strike as a means of action that has made possible, among other things, access to (almost) everyone to higher education and the right of women to vote;

Whereas the capacity of the strike to block the economic flows that are destroying the land;

Whereas that the police protect capital and industry, allowing them to destroy ecosystems with impunity;

Whereas that climate disasters will disproportionately affect people from black, indigenous and people of colour communities, people from the global south, women, people of sexual or gender diversity and all people living with systemic oppressions;

Whereas the political momentum that had accumulated in the strike campaign prepared for the winter of 2020;

Whereas the possibility of meeting virtually to reflect and plan our modes of organization, methods of mobilization and future actions;

That the ASSOCIATION commits itself to participate, starting from the winter session of 2021, in the reflection on the possibilities of joint organization between external organizations and student associations concerning the fight against the ecological crisis;

That the ASSOCIATION undertakes to collaborate, as of the fall session of 2021, with the various associations and groups ready to contribute to the development of a strike campaign for the winter of 2022;

That the ASSOCIATION offers a financial contribution to the extent of its means to the campaign against the ecological crisis;

That the ASSOCIATION ensures that any ecological campaign be carried out in an intersectional and abolitionist perspective;

Appui de AEAUM

Proposition privilégiée AEAUM

Plénière de 20 minutes pour que les associations discutent de leur position sur la crise climatique

AELIÉS appuie
AU

6. Defund the police

Proposition de AFESPED

Considérant que la police opprime d'une façon disproportionnée les personnes marginalisés, incluant, sans s'y limiter, les communautés autochtones, noires et racisées, les travailleur-euse-s du sexe, les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'itinérance, les personnes avec des maladies mentales et les personnes sans statut;

Considérant que le racisme et la discrimination systémique existent au sein des institutions policières, même si ces institutions nient ce fait ;

Considérant que la police fait appliquer des lois discriminatoires, ce qui renforce la marginalisation sociale ;

Considérant que les jeunes sont touché-e-s d'une façon disproportionnée par la police ;

Considérant que la police utilise de la violence contre des civils sans armes, particulièrement les travailleur-euse-s du sexe, les gens en situation d'itinérance, les manifestant-e-s, et les personnes en situation de crise mentale ;

Considérant que la police fait du profilage racial contre les communautés autochtones, noires et racisées ;

Considérant que plusieurs soi-disant crimes sont le résultat de la marginalisation sociale et le manque de services sociaux adéquats ;

Considérant que la police surveille d'une façon disproportionnée des gens marginalisés, qui sont détenus, arrêtés, et reconnus coupables à un taux plus haut que les gens riches et privilégiés pour les mêmes crimes ;

Considérant que l'institution de la police a contribué à la destruction des modèles de justice, de l'intégration sociale, et de la résolution de conflit des peuples autochtones ;

Considérant que ces facteurs mentionnés ci-dessus mènent à la surreprésentation des gens marginalisés dans le système de justice pénale ;

Considérant que la police n'est pas formée à la désescalade et apporte plutôt des armes aux situations précaires ;

Considérant que les services de police collaborent avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour vérifier le statut migratoire des résident-es au Québec et Canada, ce qui limite la possibilité des personnes sans statut à participer dans la société et à accéder à des services sociaux ;

Considérant que les interventions policières ne répondent pas aux causes de la marginalisation et à l'instabilité sociale, mais plutôt punie les gens marginalisés exacerbant la précarisation ;

Considérant que ni la représentation équitable des gens marginalisés dans les services de police ni davantage de formation de sensibilisation raciale ne peuvent répondre aux problèmes de discrimination systémique et violence dans la police ;

Considérant que la police, pour les raisons déjà mentionnées, échoue systématiquement comme institution de sécurité publique ;

Considérant qu'assurer la sécurité publique réclame le retrait de la police et de la criminalisation, en faveur des services sans armes qui répondent à la marginalisation sociale ;

—

Que l'Association se positionne en faveur du définancement des services de police et de l'ensemble des institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition ;

Que l'Association appuie la répartition de ces fonds, voire davantage, aux services non armés vers le remplacement permanent de la police par des institutions alternatives de sécurité publique ;

Que l'Association se positionne en faveur du désarmement et de la démilitarisation de la police ;

Que l'Association se positionne en faveur de la création et du financement public des équipes de service non armées et externes à la police pour répondre aux crises liées à la santé mentale et à l'utilisation de drogue, aux infractions de la circulation, à la violence sexuelle, aux infractions juvéniles et aux cas de personnes disparues ;

Que l'Association se positionne en faveur du retrait permanent de la police des programmes scolaires et sportifs, de l'arrêt des patrouilles de police dans les parcs publics, dans les événements communautaires et dans les autres espaces typiques de rassemblement de jeunes ;

Que l'Association se positionne en faveur de la décriminalisation de toutes les drogues, ainsi que du travail du sexe ;

Que l'Association se positionne en faveur de la dévolution des services de police aux communautés autochtones aux modèles de justice et d'intégration autochtone ;

Que l'Association réclame la fin de collaboration entre les services de police et les agent-e-s de l'Agence de service frontalier du Canada ;

Que l'Association s'oppose à toute augmentation du budget des services de police et de toutes autres institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition ;

Que l'Association soutienne des campagnes locales qui s'alignent sur ces résolutions ;

Que l'Association encourage ses membres à participer aux manifestations et activités de mobilisation contre la brutalité policière et/ou pour l'abolition ou le définancement des institutions de surveillance, de maintien de l'ordre et de punition.

Appui de ADEPUL
AU

Proposition privilégiée de l'AFESH d'aller en pause dîner jusqu'à 2h05
Appui de l'AFESPED
AU

Proposition privilégiée de l'AGECVM de reprendre la rencontre à 14h10
Appui de AFESPED
AU

7. Loi 21

Proposition de SOGÉÉCOM

SOGEECOM-Bernie (il) (A)

Invite les autres associations à voter cette position :

Considérant que la loi 21 retarde les possibilités de croissance et d'emploi des résident.e.s du Québec qui sont membres de communautés culturelles et religieuses minoritaires, et notamment des industries en pénurie de main-d'œuvre comme le secteur de l'éducation;

Considérant que la loi 21 sur la laïcité du gouvernement Legault vise l'exclusion de personnes ayant des croyances et confessions religieuses, majoritairement de femmes, de la fonction publique ; Considérant que cette loi ne fait qu'alimenter la division et la haine, en particulier l'islamophobie, en détournant toute réflexion cohérente sur l'état actuel du système d'éducation ;

Considérant que le nombre de crimes haineux visant des communautés religieuses, notamment les communautés musulmanes et autres groupes minorisés, est en très forte hausse depuis les dernières années au Québec ;

Considérant que la loi 21 s'inscrit dans un schéma plus large de lois [anti-migrant.es](https://www.anti-migrant.es) et anti-communautés culturelles et religieuses minoritaires du gouvernement de la CAQ ;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables ;

Considérant la montée des mouvements radicaux xénophobes et racistes, tant au Québec qu'ailleurs dans le monde ;

Considérant qu'un front étudiant coordonné contre la loi 21 dans les cégeps et universités québécoises indiquerait que cette loi n'est pas appuyée par les jeunes de cette province ;

Considérant que le gouvernement Legault s'entête à aller de l'avant avec des lois qui briment les droits et libertés les plus fondamentales ;

Considérant que le droit a, par le passé et encore aujourd'hui, participé activement à la discrimination raciste systémique et que la loi 21 s'inscrit dans cette dynamique ;

Considérant que la loi ne fait qu'alimenter la division, la haine et la marginalisation de populations déjà aux prises avec de multiples formes de discriminations ;

Que l'ASSOCIATION se dote d'une position ferme contre tout projet de loi, clause, règlement, politique interne, etc., qui prône la discrimination sur la base de l'appartenance religieuse, ou de n'importe quelle oppression systémique;

Que l'ASSOCIATION s'oppose ouvertement à la loi 21 sur «la laïcité» du gouvernement Legault;

Que l'ASSOCIATION affiche publiquement sa solidarité avec les personnes concerné.e.s;

Que l'ASSOCIATION diffuse largement l'information concernant les préjudices que fait subir la loi 21;

Que conséquemment, l'ASSOCIATION s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages;

Que l'ASSOCIATION encourage ses membres à prendre part aux actions et activités de réflexion contre ladite loi ;

Que l'ASSOCIATION soit constamment en contact avec les organismes communautaires qui travaillent avec ce dossier, sans parler à leur place;

Que l'ASSOCIATION invite ses membres à affirmer leur solidarité avec les personnes visée.s par la loi.

Appui de AFESPED

Sous-amendement

Remplacer le mot "formation" pour "études"

Pas d'appui, sous-amendement tombe

AU

8. Violence à caractère sexuel

9. Lutttes autochtones

10. Présence de l'extrême-droite sur les campus québécois

11. Prochaine rencontre

Proposition de AEGSEG :

Que le SENSÉ soit invité à venir présenter la réforme du mode de scrutin lors de la prochaine rencontre de l'interassociatif dans le cadre d'un point de discussion sur la réforme

du mode de scrutin
Appui de ADEPUL
AU

11.1. Date

Proposition de l'AFESPED
La prochaine rencontre de l'interassociatif prendra place le dimanche 2 mai 2021 à 10h.
Appui de AGECEVM
AU

11.2. Comité de l'ordre du jour

Proposition de SOGÉÉCOM:
SOGÉÉCOM se porte volontaire pour faire partie du comité de l'ordre du jour et que les autres associations volontaires se proposent subséquentement.

Appui de AGECEVM
AU

L'AFESPED s'abstient de participer au prochain comité de l'ordre du jour et invite les autres associations à s'impliquer pour qu'il y ait une forme de roulement.

12. Varia

AFESH camp de formation en mars
SOGÉÉCOM initiative de reach out pour *Defund the police*
Invitation de l'AFESPED aux associations de région dans les enjeux de *Defund the police*
Astuces pour mobilisation avec l'école à distance : memes, tirages à la fin des AG,
sollicitation one-on-one de certaines personnes étudiantes, courriels, consultation via
Omnivox si manque de quorum

13. Fermeture

Proposition de l'ADEPUL
Fermeture de la séance à 15h.
Appui de AGECEJ
AU

Plan d'action H21

Gérer la transition du magasin scolaire

en une coopératif avec participation étudiant.e.s

- ✓ Considérant le mandat voté par le [Forum Numérique A20-01](#);
- ✓ Considérant le changement de situation et la révision du but de la Commission de travail sur le magasin scolaire ([TC A20-03](#));
- ✓ Considérant nos mandats internes ainsi que l'objectif actuel du magasin scolaire du CVM;
- ✓ Considérant les informations transmises au Bureau Exécutif en ce qui concerne le plan de route actuelle;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que l'AGECVM essaye de faire partie des négociations avec COOPSCO;**
- ❖ **Que l'AGECVM s'assure que la promesse d'une participation étudiante sur le Conseil d'administration de la coopérative soit tenue;**
- ❖ **Que le Bureau exécutif informe les instances de l'association de l'avancée du dossier.**

Plan d'action H21 - Magasin scolaire – Adopté

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



CHAPITRE 1-5.00 INSTANCE D'ÉTABLISSEMENT

1-5.01 RÔLE

Le rôle de l'Instance est de :

- Représenter les membres de l'établissement afin de s'assurer que leurs intérêts sont bien desservis;
- Gérer les dons et commandites, selon les budgets et les politiques déterminés par le Groupe COOPSCO;
- Tenir une rencontre annuelle;
- Représenter l'établissement lors de l'assemblée générale du Groupe COOPSCO;
- Travailler en étroite collaboration avec le représentant de l'animation des instances d'établissement du Groupe COOPSCO.
- S'assurer du respect du plan d'éducation coopérative et de mobilisation des membres;
- S'assurer du respect du plan d'action environnemental;
- Analyser la satisfaction de la clientèle quant aux besoins des membres.

1-5.02 COMPOSITION

L'Instance d'établissement est composée d'un maximum de cinq (5) représentants provenant de l'établissement d'enseignement, élus lors de la rencontre annuelle de l'Instance. Elle doit comporter exclusivement des membres étudiants et des membres du personnel de l'établissement et être composée majoritairement d'étudiants.

Le conseil d'administration adoptera une politique concernant le mode de fonctionnement des Instances d'établissement.

Le mandat d'un représentant est de deux (2) ans, conditionnellement à ce qu'il conserve son statut d'étudiant ou son statut de membre du personnel de l'établissement pendant toute la durée de son mandat.

1-5.03 RENCONTRE ANNUELLE

L'Instance d'établissement tient une rencontre annuelle des membres de la coopérative de cet établissement. Un rapport d'activité de l'Instance est alors présenté aux membres et ces derniers sont invités à faire part de leurs commentaires sur les activités de l'Instance et la qualité de service du point de vente de l'établissement.

L'assemblée procède à l'élection des représentants de l'Instance.

La rencontre annuelle est tenue dans les quatre (4) mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la coopérative. Elle est décrétée par l'Instance d'établissement en collaboration avec l'animateur qui en détermine la date, l'heure et le lieu et qui décide du projet d'ordre du jour.

Le projet d'ordre du jour doit comporter au moins les sujets suivants :

- Adoption du projet d'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la dernière rencontre annuelle;
- Dépôt du dernier rapport annuel du Groupe COOPSCO;
- Dépôt du rapport d'activité de l'Instance d'établissement;
- Élection des membres de l'Instance d'établissement;
- Procéder à une période de questions portant sur tout sujet relevant de la compétence de l'assemblée.

Si l'Instance d'établissement fait défaut de tenir la rencontre annuelle dans les délais impartis, le conseil d'administration du Groupe COOPSCO peut convoquer cette rencontre.

1-5.04 AVIS DE CONVOCATION DE LA RENCONTRE ANNUELLE

L'avis de convocation doit être donné :

- a) Par le secrétaire ou à défaut, par la présidence de la coopérative;
- b) Au moins dix (10) jours avant la date fixée pour l'ouverture de la rencontre;
- c) L'avis de convocation sera donné par affichage au(x) point(s) de vente et sur le site web de la coopérative. La coopérative pourra utiliser d'autres moyens de communication, tel le courrier électronique, etc. pour diffuser largement l'avis de convocation;
- d) Cet avis doit également être donné au Groupe COOPSCO trente (30) jours avant la rencontre. Un représentant du Groupe COOPSCO doit assister à la rencontre et peut y prendre la parole.

1-5.05 PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE SIMPLIFIÉE DE LA RENCONTRE ANNUELLE

La procédure d'assemblée simplifiée sera appliquée lors de la rencontre annuelle (voir annexe 1).

1-5.06 PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE L'INSTANCE D'ÉTABLISSEMENT LORS DE LA RENCONTRE ANNUELLE

Les membres de l'Instance d'établissement seront élus selon la procédure suivante :

- Les membres intéressés devront déposer leurs candidatures jusqu'à quarante-huit (48) heures à l'avance en utilisant le formulaire prescrit;
- Lors de l'élection, chaque candidat aura trois (3) minutes pour se présenter;
- L'élection se fera par vote secret et les votes seront comptabilisés par des scrutateurs désignés à cette fin;
- Tous les membres présents à la rencontre annuelle pourront voter pour leurs représentants;
- Seront déclarés élus les membres ayant eu le plus de votes;
- En cas d'égalité, le vote sera repris pour les candidats ayant eu le même nombre de votes;
- En cas de seconde égalité, le choix se fera par tirage au sort.

1-5.07 FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE D'ÉTABLISSEMENT

Une fois la rencontre annuelle tenue, l'Instance d'établissement devra se réunir rapidement en présence de l'animateur du Groupe COOPSCO afin de :

- nommer la présidence et le secrétaire;
- établir un calendrier de rencontres;
- déterminer le représentant avec droit de vote à l'assemblée générale du Groupe COOPSCO et son substitut.

L'Instance d'établissement selon les besoins pourra :

- discuter des sujets suggérés par le Groupe COOPSCO;
- faire le suivi des activités;
- autoriser les dons et commandites selon les budgets et politiques déterminés par le Groupe COOPSCO;
- émettre des recommandations aux représentants du Groupe COOPSCO.

CHAPITRE 1-7.00 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-7.01 COMPOSITION TRANSITOIRE

Le conseil d'administration initial de Groupe COOPSCO est composé de cinq (5) administrateurs nommés par la Fédération choisis parmi ses élus étudiants et membre du personnel d'un établissement d'enseignement et de deux (2) représentants (1 étudiant et 1 représentant du personnel) de l'établissement d'enseignement du Cégep du Vieux Montréal.

Dès le moment où par fusion Groupe COOPSCO dessert d'autres établissements d'enseignement postsecondaire, chaque Instance d'établissement postsecondaire pourra déléguer deux (2) représentants (1 étudiant et 1 représentant du personnel).

Le nombre d'administrateurs augmente de façon progressive, jusqu'à atteindre la composition maximale de quinze (15) administrateurs. La Fédération réduira son nombre de représentants, jusqu'à un minimum de un (1), et ce, au fur et à mesure que des représentants des établissements d'enseignement postsecondaire seront désignés, pour ne pas dépasser le nombre maximal de quinze (15) administrateurs.

Lorsque plus de sept (7) établissements d'enseignement postsecondaire seront desservis, la répartition des sièges prévue à l'article 1-7.04 entrera en vigueur à l'assemblée générale suivante.

1-7.02 CODE D'ÉTHIQUE

Un membre du conseil d'administration doit se conformer au code d'éthique de la coopérative.

1-7.03 INÉLIGIBILITÉ

Un membre est inéligible au poste d'administrateur s'il n'a pas acquitté les versements échus sur ses parts ou tout autre montant exigible ou s'il est employé de la coopérative.

1-7.04 RÉPARTITION DES SIÈGES

Pour la formation de son conseil d'administration, le territoire de la coopérative est divisé en sept (7) secteurs selon les modalités suivantes :

- Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord 2
sièges.
- Gaspésie et Bas-Saint-Laurent 2 sièges.
- Québec et Chaudière-Appalaches 2
sièges.
- Mauricie, Centre-du-Québec et Lanaudière 2 sièges.
- Estrie et Montérégie 2 sièges.
- Montréal 2
sièges.
- Outaouais, Laval, Laurentides, Abitibi et Ontario 2
sièges.
- Plus, un représentant de la FQCMS 1
siège

Si les sièges ne sont pas pourvus, ils seront remis au suffrage universel.

1-7.05 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Lors de l'assemblée générale, chacun des secteurs vote pour ses représentants.

Le représentant de la FQCMS doit être un étudiant ou un membre du personnel d'un établissement d'enseignement.

1-7.06 MANDATS ET MODE DE ROTATION

Les mandats pour les premiers exercices financiers de la coopérative seront d'un (1) an pour tous les postes jusqu'à ce qu'il y ait plus de sept (7) établissements desservis.

Par la suite, le mandat des administrateurs est d'une durée de deux (2) ans. Chaque siège porte une numérotation selon l'ordre suivant :

1. Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord - poste étudiant
2. Saguenay, Lac-Saint-Jean et Côte-Nord - poste employé
3. Gaspésie et Bas-Saint-Laurent - poste employé
4. Gaspésie et Bas-Saint-Laurent - poste étudiant
5. Québec et Chaudière-Appalaches - poste étudiant
6. Québec et Chaudière-Appalaches - poste employé
7. Mauricie, Centre-du-Québec et Lanaudière - poste employé
8. Mauricie, Centre-du-Québec et Lanaudière - poste étudiant
9. Estrie et Montérégie - poste étudiant
10. Estrie et Montérégie - poste employé
11. Montréal - poste employé
12. Montréal - poste étudiant
13. Outaouais, Laval, Laurentides, Abitibi et Ontario - poste étudiant
14. Outaouais, Laval, Laurentides, Abitibi et Ontario - poste employé
15. Représentant nommé par la FQCMS

Les mandats des administrateurs dont le numéro de siège est impair expirent lors des années impaires. Les mandats des administrateurs dont le numéro de siège est pair expirent lors des années paires, à l'exception du poste no. 15. La numérotation des sièges sert uniquement à gérer la rotation des administrateurs.

L'élection des administrateurs se fera par secteur y compris pour les sièges vacants qui n'ont pas été comblés par le conseil d'administration avant la tenue de l'assemblée annuelle. Dans ce dernier cas, le mandat de l'administrateur élu ne peut excéder la durée non écoulée du mandat initial.

La procédure et le mode d'élection sont déterminés au *règlement sur la procédure d'élection des administrateurs*.

1-7.07 VACANCE

Un siège au conseil est déclaré vacant :

- a) Lorsqu'il n'est pas pourvu lors de l'élection de l'assemblée générale;
- b) Lorsqu'un membre du conseil décède ou démissionne ou est révoqué conformément à la Loi et aux règlements.

1-7.08 RÉVOCATION

Un membre du conseil peut être révoqué de ses fonctions par décision des membres qui ont le droit de l'élire lors d'une assemblée extraordinaire à laquelle seuls ces membres sont convoqués.

Toute révocation doit être faite conformément à la Loi. Si plus d'un membre du conseil est mis en cause, il faut une proposition distincte pour chacun d'entre eux.

1-7.09 DÉMISSION

Un membre du conseil peut démissionner de ses fonctions en adressant un avis écrit au conseil d'administration de la coopérative.

La démission d'un membre entraîne déchéance en tant qu'administrateur, le cas échéant.

1-7.10 REMPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS EN CAS DE VACANCE

Dans le cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges, le conseil peut y pourvoir. Les administrateurs ainsi nommés restent en fonction jusqu'au moment où expire le mandat de leurs prédécesseurs ou suivant la durée du mandat déterminé par l'assemblée générale. L'administrateur remplaçant doit être un membre du secteur dont le siège est vacant. En cas de défaut du conseil d'administration de pourvoir une vacance survenue au conseil d'administration, toute assemblée générale pourra pourvoir le ou les sièges vacants.

1-7.11 POUVOIRS DU CONSEIL

Le conseil jouit de tous les pouvoirs pour administrer les affaires de la coopérative, adopte toute résolution et pose tout acte que la coopérative peut elle-même exercer, adopter et poser, et qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la Loi, les statuts ou les règlements. Sans restreindre la portée de ce qui précède, et en outre des pouvoirs qui lui sont nommément conférés par la Loi, le conseil peut, notamment et entre autres :

- a) Adopter ou modifier toute politique utile à l'administration et à la conduite des affaires de la coopérative;
- b) Poser les gestes politiques utiles, conformément aux objectifs de la coopérative et aux exigences de l'intercoopération;
- c) Élaborer et conclure avec la FQCMS les ententes pouvant faciliter l'atteinte des objectifs de la coopérative;
- d) Nommer, révoquer et remplacer les dirigeants de la coopérative, les membres du comité exécutif ainsi que les membres de tout comité;
- e) Acquérir tout bien meuble ou immeuble, corporel ou incorporel.

Toute décision de vendre, louer, échanger la totalité ou quasi-totalité des biens de la coopérative, hors du cours normal de ses affaires, devra être autorisée par un règlement adopté aux trois quarts (3/4) des voix des membres présents lors d'une assemblée générale.

1-7.12 DEVOIRS DU CONSEIL

En outre des devoirs nommément imposés au conseil par la Loi et par les règlements, le conseil doit notamment et entre autres :

- a) Assurer la poursuite des objectifs économiques et sociaux du Groupe COOPSCO dans l'intérêt des membres et en les adaptant aux exigences de l'intercoopération;
- b) Exercer une surveillance efficace sur la gestion de la coopérative;
- c) Exiger périodiquement un rapport écrit et fidèle sur l'état de la situation financière de la coopérative;

- d) Exécuter les pouvoirs et les devoirs avec diligence et efficacité qui lui reviennent à titre d'actionnaire ou autrement en rapport avec la gestion des personnes morales ou sociétés dans lesquelles la coopérative détiendrait directement des intérêts;
- e) Désigner les délégués et substituts devant représenter la coopérative auprès des organismes auxquels celle-ci participe à titre de membre, d'actionnaire, ou à tout autre titre, notamment auprès de la Fédération;
- f) Adopter les prévisions budgétaires et adopter un plan d'action annuel;
- g) Conclure une convention de direction et de gestion avec la FQCMS;
- h) Se conformer au code d'éthique.

1-7.13 RÉUNIONS DU CONSEIL

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires de la coopérative.

1-7.14 NOMINATION DES DIRIGEANTS

Le conseil d'administration doit se réunir après l'assemblée annuelle. Le conseil choisit ses dirigeants parmi ses membres.

1-7.15 CONVOCATION

La présidence, deux (2) membres du conseil ou le conseil d'administration de la Fédération peuvent décréter la tenue d'une réunion du conseil.

L'avis de convocation à une réunion du conseil est donné par le secrétaire, ou à défaut par la présidence, la vice-présidence ou deux (2) membres du conseil ou, encore, par le conseil d'administration de la Fédération :

- Au moins cinq (5) jours avant la tenue d'une réunion du conseil lorsque les réunions n'ont pas lieu à l'endroit, à la date et à l'heure fixés au calendrier des réunions du conseil;
- Cet avis est transmis normalement par messagerie électronique, de façon traditionnelle ou par écrit, à la dernière adresse connue de chaque membre du conseil.

1-7.16 CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion du conseil doit être accompagné :

- Du projet d'ordre du jour de la réunion;
- Du procès-verbal de la dernière réunion du conseil;
- Et, si possible, de tous les documents nécessaires à la délibération des sujets inscrits au projet d'ordre du jour.

1-7.17 QUORUM

Le quorum au conseil est la majorité du nombre d'administrateurs déterminée par le règlement conformément à l'article 80 de la Loi.

1-7.18 MAJORITÉ DES VOIX

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents. En cas de partage, la présidence a la voix prépondérante.

1-7.19 RÉMUNÉRATION, ALLOCATION DE PRÉSENCE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS

Les administrateurs ont droit à une allocation de présence fixée par l'assemblée annuelle. Les administrateurs ont de plus droit :

- Au remboursement des frais justifiables encourus dans l'exercice de cette fonction, le tout en conformité avec les politiques de la coopérative;
- À une rémunération dont le conseil d'administration fixe le montant lorsqu'un administrateur a pour mandat du conseil d'administration de représenter la coopérative hors des réunions du conseil.

1-7.20 OBSERVATEURS

Des tiers invités par un membre du conseil et autorisés par celui-ci peuvent assister à une réunion du conseil. Le conseil décide si ces tiers ont droit de parole.

Plan d'action H21

Refaire le site web de l'association

- ✓ Considérant l'âge du site web de l'association;
- ✓ Considérant que notre site web est la principale source d'information sur nos activités;
- ✓ Considérant que nos membres ont besoin d'avoir un accès ergonomique et simple aux informations de leur association;
- ✓ Considérant que la structure de notre site web n'a jamais été mise à jour depuis son installation mais que la base de donnée est toujours à jour;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que le Bureau exécutif soit chargé de s'assurer d'une mise à jour visuelle du site web de l'AGECVM;**
- ❖ **Que nos membres puissent participer à ce changement;**
- ❖ **Que les archives présentes sur notre site web ne soient pas perdues durant la transition.**

Plan d'action Site web AGECVM – Adopté

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



Rapport évaluation et résultats Phase I du concours pour le renouveau du site web de l'AGECVM Et préparation de la phase II du concours

Comité de supervision du concours :

Taha Boussaa, Responsable général
Xavier Courcy-Rioux, Secrétaire général
Francis Mwabi Bouthillette, Responsable à la Trésorerie
Minh Ngoc Do, responsable à la Pédagogie ([démission](#) le 18 janvier 2021 – graduation)
Étienne Philippart, Secrétaire permanent

Rapport rédigé

Par

Taha Boussaa et le Secrétariat de L'AGECVM

Rapport présenté à
La Table de concertation H21-02, date à déterminer

Cégep du Vieux Montréal
Vendredi le 19 mars 2021

Mandat du Bureau exécutif [A20-06](#), 15 octobre 2020

9.0 Affaires diverses

Xavier Courcy-Rioux propose d'organiser un concours de rénovation du site internet de l'AGECVM du 26 octobre 2020 au 04 janvier 2021

Éloïse Lorient-Noël appuie
Adoptée à l'unanimité

Minh Ngoc et Xavier Courcy-Rioux propose de créer un document (Word ou PDF) avec toutes les modalités liées au concours, que le Bureau exécutif fasse la promotion de ce concours par l'intermédiaire de Facebook (page AGECVM, page Comités de l'AGECVM, post individuels des membres, page de l'AGECVM, ...) et du groupe technique informatique du Cégep du Vieux Montréal

Mélissa Aliouane appuie
Adoptée à l'unanimité

Xavier Courcy-Rioux propose de créer un sous-comité pour l'organisation de ce concours dont seront membres Xavier Courcy-Rioux, Taha Boussaa, Minh Ngoc et Francis Mwabi Bouthillette, [+ Étienne Philippart, Secrétaire permanent, pour sa connaissance du site actuel]

Mélissa Aliouane appuie
Adoptée à l'unanimité

Appel à candidature : courriel du 04 novembre 2020

Bonjour,

L'AGECVM entreprend de mettre à jour son site internet www.agecvm.org ([proposition adoptée](#)), comme l'a décidé la Table de concertation [A20-01](#), du 07 octobre dernier.

Nous lançons donc un concours doté d'une bourse de quatre cents (400,00) \$ jusqu'au 04 janvier 2021 pour découvrir un projet auprès de nos membres inscrit.e.s en DEC intensif en Techniques de l'informatique, en graphisme et en Techniques de l'informatique.

Si vous êtes intéressé.e.s par ce concours complétez le formulaire sous ce lien pour vous inscrire et nous vous ferons parvenir un cahier de charge détaillé.

Nous attendons vos projets avec impatience.

Taha Boussaa
Responsable général

Extrait du [cahier de charge](#) du concours : Descriptif Phase I (Site internet agecvm.org le 07 décembre 2020)

CONCOURS POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU SITE DE L'AGECVM.

Ce concours se déroulera en deux étapes :

1^{ère} étape : Établir l'identité visuelle et la charte graphique de l'AGECVM (voir [cahier](#) pour détails)

Cette étape débouchera sur la sélection d'au plus 4 candidat.e.s qui participeront à la 2^{ème} étape de ce concours.

Nous attendons au plus tard le 14 février 2021 - Cinq étudiant.e.s ont déposé leur proposition (voir ci-dessous)

[À PRÉSENTER À LA FIN DE LA 1^{ère} ÉTAPE \(À envoyer par courriel \[agecvm@hotmail.com\]\(mailto:agecvm@hotmail.com\) ou déposer au A3.85\)](#)

- Un descriptif de l'identité visuelle de l'AGECVM;

Évaluation et Résultats Phase I Concours nouveau site web AGECVM

- Une charte graphique détaillée pour l'AGECVM;
- Des esquisses de cinq pages du futur site (accueil, comités, formulaires, recherche, documents procès-verbaux, et documents charte et règlements et documents études et autres recherches) sous forme de portfolio qu'il vous faudra défendre devant le comité de sélection à une date à préciser

DATE LIMITE DE REMISE DE VOTRE PROJET de la 1^{ère} ÉTAPE

- **Dimanche 14 février 2021, 23h59**

PRIX ATTRIBUÉS

- 500,00 (cinq cents) dollars à la personne gagnante du concours 1^{ère} étape
- 400,00 (quatre cents) dollars à la personne deuxième du concours 1^{ère} étape
- 300,00 (trois cents) dollars à la personne troisième du concours 1^{ère} étape
- 200,00 (deux cents) dollars aux autres personnes ayant déposé un projet au concours 1^{ère} étape
- **Aspect esthétique : 100,00 %, dont**
- Identité visuelle de l'AGECVM : 25,00 %
- Charte graphique du site: 25,00 %
- Page d'accueil du site : 10,00 %
- Page d'accueil des comités : 10,00 %
- Page des formulaires en ligne : 10,00 %
- Page d'accueil pour la recherche à travers le site : 10,00 %
- Page d'accueil de la section document avec les sous sections : 10,00 %

Inscription (par ordre à la date d'inscription)

Chahoud Mouzayak, Cathie	Graphisme
Legault, Héloïse	Graphisme
Delage, Véronique	Graphisme
Horomanschii, Valerii	Graphisme
Cherkaoui Ikbal, Hiba	Informatique
Chartrand, Émilie	Graphisme
Lemire, Rosalie	Graphisme
Courchesne, Emy	Graphisme
Freire Novo, Quentin	Informatique
Boyer, Florian	Informatique

Participation (par ordre à la date de dépôt du projet)

1	Cathie Chahoud Mouzayak	Graphisme
2	Lemire, Rosalie	Graphisme
3	Freire Novo, Quentin	Informatique
4	Boyer, Florian	Informatique
5	Cherkaoui Ikbal, Hiba	Informatique

Évaluation : synthèse

À PRÉSENTER À LA FIN DE LA 1^{ère} ÉTAPE

(À envoyer par courriel agecvm@hotmail.com ou déposer au A3.85)

- Un descriptif de l'identité visuelle de l'AGECVM; ([projets déposés](#))
- Une charte graphique détaillée pour l'AGECVM; ([projets déposés](#))
- Des esquisses de cinq pages du futur site (accueil ([projets déposés](#)), comités ([projet déposés](#)), formulaires ([projets déposés](#)), recherche ([projets déposés](#)), documents procès-verbaux, et documents charte et règlements et documents études et autres recherches ([projets déposés](#)) sous forme de porte-folio qu'il vous faudra défendre devant le comité de sélection à une date à préciser

Évaluation et Résultats Phase I Concours nouveau site web AGECVM

A. Synthèse des résultats par participant.e et juré.e.s

Nom / Évaluateur	Taha Boussaa				Xavier Courcy-Rioux			
1. Chahoud Mouzayak, Cathie	24	23	9,6	9,6	22	23	7	8
	9,6	9,2	9,2	94,2	7,5	8	7	82,5
2. Lemire, Rosalie	23	22	9,6	9,2	23	22	9	6,5
	9,2	9,6	9,6	92,2	8,5	8,5	5,5	83
3. Freire Novo, Quentin	17	15	5,8	6,4	15	16	4	4,5
	6	6	4	60,2	5	3,5	6	54
4. Boyer, Florian	19	16	6	0	19	16	3	0
	6	0	4	51	5	0	4	47
5. Cherckaoui Ikkal Hiba	20	16	6,8	6,8	20	16	6	5
	0	7,2	7	63,8	0	5,5	3,5	56
Nom / Évaluateur	Francis Mwabi Bouthillette				Étienne Philippart			
1. Chahoud Mouzayak, Cathie	24	24	10	9	22	22	9	9
	9	8	9	93	7	7	7	83
2. Lemire, Rosalie	24	21	10	9	20	20	9	9
	9	10	10	93	7	8	9	82
3. Freire Novo, Quentin	15	14	8	8	10	10	6	5
	7	7	7	66	5	5	7	48
4. Boyer, Florian	17	14	7	7	15	15	6	5
	0	9	0	54	0	6	0	47
5. Cherckaoui Ikkal, Hiba	17	14	8	9	17	17	7	8
	7	0	9	64	6	0	5	60

B. Synthèse des résultats par participant.e et thématique

Thématique	Sur	1	2	3	4	5
Identité visuelle de l'AGECVM	/100	92	90	57	70	74
Charte graphique du site	/100	92	85	55	61	63
Page d'accueil du site	/40	35,6	37,6	23,8	22	27,8
Page d'accueil des comités	/40	35,6	33,7	23,9	12	28,8
Page des formulaires en ligne	/40	41,1	33,7	23	11	13
Page d'accueil pour la recherche à travers le site	/40	32,2	36,1	21,5	15	12,7
Page d'accueil de la section document et sous sections	/40	32,2	34,1	24	8	24,5
Total	/400	360,7	350,2	228,2	199	243,8

Le Comité de supervision a procédé à évaluation, par membre, des différents éléments des cinq projets (Colonne thématique du Tableau B).

Résultats Phase I du concours : place et prix

1^{er} prix (500,00 \$) : Chahoud Mouzayak, Cathie

2^{ème} prix (400,00 \$) : Lemire, Rosalie

3^{ème} prix (300,00 \$) : Cherckaoui Ikkal, Hiba

4^{ème} et 5^{ème} prix (200,00 \$) : Freire Novo, Quentin & Boyer, Florian

Phase II du concours telle que prévue

2^{ème} étape : Développer un projet de site complet et un devis de mise en œuvre du nouveau site de l'AGECVM (voir [cahier](#) pour détails)

Évaluation et Résultats Phase I Concours nouveau site web AGECVM

Réservé au maximum 4 participant.e.s sélectionné.e.s à la fin de la première étape

Nous attendons au plus tard le 21 mars 2021 :

À PRÉSENTER À LA FIN DE LA 2^{ème} ÉTAPE (À envoyer par courriel agecvm@hotmail.com ou déposer au A3.85)

- Un site complètement réalisé sur une plateforme (ou dans ses plus grandes lignes) qu'il vous faudra défendre devant le comité de sélection, avec un document écrit pour présenter les différentes facettes de votre proposition à une date à préciser

DATE LIMITE DE REMISE DE VOTRE PROJET de la 2^{ème} ÉTAPE

- **Dimanche 21 mars 2021, 23h59**

BOURSES

- 300,00 (trois cents) dollars chacun.e des candidat.e.s retenu.e.s à la fin de 1^{ère} étape pour la période de développement, en plus des prix récoltés à la 1^{ère} étape.

PRIX ATTRIBUÉS À LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- 1000,00 (mille) dollars à la personne gagnante du concours 2^{ème} étape + un contrat à négocier pour la mise en œuvre du projet gagnant
- 700,00 (sept cents) dollars à la personne deuxième du concours 2^{ème} étape
- 500,00 (trois cents) dollars à la personne troisième du concours 2^{ème} étape
- 300,00 (trois cents) dollars à la personne quatrième du concours 2^{ème} étape

GRILLE D'ÉVALUATION 2^{ème} ÉTAPE

- **Aspect pratique : 65,00 %, dont**
 - Mise en page et structure du site : 20,00 %
 - Intégration des archives actuelles : 15,00 %
 - Formulaire divers en ligne : 15,00 %
 - Amélioration de la recherche dans le site : 15,00 %
- **Mise en œuvre : 35,00 %, dont**
 - Devis financier (ressources humaines, équipements, logiciels, ...) : 20,00 %
 - Calendrier de mise en œuvre : 15,00 %

Sélection participant.e.s Phase II du concours

Pour sélectionner les participant.e.s de la phase II de ce concours le comité doit rencontrer d'ici la fin mars 2021 et individuellement les personnes ayant présenté un projet à la phase I pour :

- Demander à Cathie Chahoud Mouzayak ([projet](#)) et à Rosalie Lemire ([projet](#)) de définir en commun la nouvelle charte graphique de l'AGECVM à partir de leur projet respectif, tous deux ayant des forces complémentaires ;
- Vérifier l'intérêt de chacun.e à participer à cette phase II en vue de déposer à la date limite à préciser une esquisse la plus complète possible d'un site web basée sur leur projet de la Phase I ;
- Vérifier si les graphistes estiment être en mesure de mettre en place la partie informatique de leur projet ;
- Voir ensuite si une collaboration entre graphisme et informatique devrait être mise en place pour cette phase II ;
- Vérifier la disponibilité en cas d'intérêt pour cette phase II en vue d'établir un nouvel horaire et une nouvelle date limite de remise du projet de site (probablement mi-mai 2021) ;
- Une autre rencontre du comité de mise à jour du site internet AGECVM devra déterminer la suite à donner à ces entrevues et aussi déterminer le calendrier de travail, et les rémunérations (bourse) et les prix finaux à éventuellement ajuster.

Réorganisation Horaire Phase II du concours

À Venir

Plan d'action H21

Re-mobiliser les militants et sensibiliser

la population étudiante à nos revendications

- ✓ Considérant que la situation exceptionnelle causée par le COVID-19 a provoqué un impact majeur sur notre mobilisation;
- ✓ Considérant que la mobilisation est un élément crucial pour faire avancer les revendications de l'AGECVM et de ses membres;
- ✓ Considérant que les étudiant.e.s sont maintenant dans une situation plus précaire qu'avant;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que le comité mobilisation travaille à monter notre mobilisation malgré la distanciation sociale;**
- ❖ **Que le comité mobilisation informe et sensibilise les étudiant.e.s sur nos causes sociales à travers de nouveaux médias;**
- ❖ **Que le comité mobilisation se charge en même temps de faire des initiatives pour prendre soin (*Care*) de nos militant.e.s et étudiant.e.s dont l'isolement pousse à la détresse psychologique.**

Plan d'action H21 Mobilisation – Adopté

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



Plan d'action H21

Briser l'isolement des étudiant.e.s

- ✓ Considérant l'isolement causé par la pandémie;
- ✓ Considérant que la situation actuelle entraîne une détresse psychologique chez les étudiant.e.s;
- ✓ Considérant que le gouvernement ne fait pas grand-chose pour y palier;
- ✓ Considérant que les cours en ligne empêchent la création de toute forme de liens sociaux ou d'appartenance à la communauté;

Le Bureau exécutif propose

- ❖ **Que l'AGECVM essaye de venir en aide au étudiant.e.s en détresse par n'importe quel biais, quel que soit la méthode;**
- ❖ **Que l'AGECVM mette en place des événements et initiatives (en ligne) pour aider à briser l'isolement et créer des liens sociaux;**
- ❖ **Que l'AGECVM continue de se battre pour l'accès des étudiant.e.s à de meilleurs services d'aide notamment psychologique.**

Plan d'action H21 – Briser l'isolement – Adopté

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



Plan d'action H21

Accès aux produits menstruels

- ✓ Considérant que le Bureau Executif met a disposition des produits pour les menstruations à disposition des membres (serviettes et tampons)
- ✓ Considérant qu'en dehors du local de l'AGECVM il n'y a pas d'accès à des produits menstruel pour les étudiant.e.s

Le Bureau exécutif propose :

- ❖ **Que l'AGECVM milite pour des produits menstruels disponibles dans les toilettes du cegep**
- ❖ **Que l'AGECVM essaye de faire en sorte que les produits déjà offerts gratuitement par l'AGECVM le soit aussi ailleurs que dans le local A3.85 de l'AGECVM**

Plan d'action H21 – Produits menstruels - Adopté

Forum numérique H21-01 (03 février 2021)



Comités	Demande de budget H21	S	MS	Procès-verbaux												Bilan A19-H20			
Architectures																	Bilan A19-H20	1	
Communication				2 févr 2021													Bilan A19-H20	2	
Création littéraire																	Bilan A19-H20	3	
Design de présentation																	Bilan A19-H20	4	
Design industriel																	Bilan A19-H20	5	
Design intérieur	23 févr 2021			24 janv 2021	2 févr 2021	9 févr 2021	16 févr 2021	23 févr 2021	2 mars 2021								Bilan A19-H20	6	
Dessin animé																		Bilan A19-H20	7
Génie électrique																		Bilan A19-H20	8
Génie mécanique																		Bilan A19-H20	9
Graphisme				26 févr 2021														Bilan A19-H20	10
Histoire et civilisation				25 févr 2021														Bilan A19-H20	11
Informatique																		Bilan A19-H20	12
Langues																		Bilan A19-H20	13
MA-Construction textile																		Bilan A19-H20	14
MA-Céramique																		Bilan A19-H20	15
MA-Ebénisterie																		Bilan A19-H20	16
MA-Impression textile																		Bilan A19-H20	17
MA-Joallerie																		Bilan A19-H20	18
MA-Lutherie																		Bilan A19-H20	19
MA-Verre																		Bilan A19-H20	20
Optimonde	23 févr 2021			11 févr 2021	18 févr 2021													Bilan A19-H20	21
Photographie				Devis 2020	Courriels													Bilan A19-H20	22
PLAC																		Bilan A19-H20	23
Sc.Hum. - ASM																		Bilan A19-H20	24
Sc.Hum. - Questions internationales																		Bilan A19-H20	25
Sc.Hum. - Regards sur la personne																		Bilan A19-H20	26
Sciences de la nature	23 févr 2021			26 janv 2021														Bilan A19-H20	27
Soins infirmiers				15 févr 2021														Bilan A19-H20	28
Techniques de gestion	28 janv 2021			28 janv 2021														Bilan A19-H20	29
TÉE																		Bilan A19-H20	30
TES																		Bilan A19-H20	31
TIL	24 févr 2021			Budg.Orig.	16 févr 2021													Bilan A19-H20	32
Réunion CETIL				22 févr 2021	1 mars 2021	8 mars 2021	22 mars 2021											Bilan A19-H20	33
TTS																		Bilan A19-H20	33
Annyeong from Korea																		Bilan A19-H20	1
Club Plein Air CVM																		Bilan A19-H20	2
Comité Féministe																		Bilan A19-H20	3
Comité Get smashed																		Bilan A19-H20	4
Communauté LGBTQ+																		Bilan A19-H20	5
Cybersécurité																		Bilan A19-H20	6
EnVIEUXronnement																		Bilan A19-H20	7
Éthique animale																		Bilan A19-H20	8
Fonds d'extrême nécessité																		Bilan A19-H20	9
Gratuit																		Bilan A19-H20	9
Improvisation	24 févr 2021			Budg.Orig.	3 mars 2021													Bilan A19-H20	10
Interculturel																		Bilan A19-H20	11
Journal étudiant (L'Exilé)				10 janv 2021	17 janv 2021	24 janv 2021	31 janv 2021	7 févr 2021	14 févr 2021	21 févr 2021	28 févr 2021	7 mars 2021	24 mars 2021				Bilan A19-H20	12	
Libertad	8 févr 2021			Projet Balado	31 mars 2021													Bilan A19-H20	13
Made in Japan																		Bilan A19-H20	14
Potterveille																		Bilan A19-H20	15
Radio du Vieux																		Bilan A19-H20	16
SAE	4 mars 2021			6 janv 2021	27 janv 2021	10 mars 2021												Bilan A19-H20	17
Vieux-Dragon																		Bilan A19-H20	18
Wrestling Vieux Montréal (WVM)																		Bilan A19-H20	19
																		S=Fiche des signataires déposée	
	Sans objet																	MS=Liste des membres statutaires	
	Endormi																		

Projet d'activité:

Exposition des finissants en photographie de la cohorte 2020

Un vernissage permettant aux finissants en photographie de l'année 2020 de présenter leur travail photographique réalisé à l'aide des méthodes apprises durant leurs 3 années d'étude.

Durée de l'installation: 3 jours

Budget

- Salle d'exposition (pour 28 exposants): 3000\$
- Musique (location de hauts-parleurs et installation): 200\$
- Impression de photos: 1400\$

Total: 4600\$

Activités prévues afin d'amasser plus d'argent:

- GoFundMe
- Recherche de commanditaires

Re: Table de concertation virtuelle H21-02 convoquée le mercredi 07 avril 2021, 15h30

Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Jeu 2021-03-25 10:22

À : AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

📎 1 pièces jointes (70 ko)

devis_expo_finissants_photo2020.pdf;

Bonjour,

Je vous envoie notre devis ici.

Merci, bonne journée!

Geneviève Auger-Simard

De : AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Envoyé : 25 mars 2021 08:03

À : Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Cc : taha boussaa <taha.boussaa@gmail.com>; courcyriouxxx@gmail.com <courcyriouxxx@gmail.com>; Ruby Henley <vanillachai42@protonmail.ch>

Objet : Table de concertation virtuelle H21-02 convoquée le mercredi 07 avril 2021, 15h30

Bonjour,

Rassurez-vous: la rencontre d'hier était celle du Bureau exécutif qui a convoqué une Table de concertation H21-02 le mercredi 07 avril 2021.

Pourriez-vous, d'ici le lundi 29 mars 2021, une proposition de dépenses pour votre projet qui utilisera les sommes récoltées pendant les sessions A19 et H20 (jusqu'à concurrence d'au moins **2875,97 \$** (soit le solde au 1er juillet 2020 moins le solde du compte au 30 juin 2019 - voir courriel du 04 mars 2021 plus bas), afin de communiquer cette demande avec la convocation de la Table de concertation virtuelle H21-02 du 07 avril 2021 (à convoquer lundi 29 mars 2021 pour respecter le délai de 5 jours ouvrables vu les congés du Vendredi saint 1er avril 2021 et du Lundi de Pâques 04 avril 2021).

Pour votre information

Étienne Philippart

Secrétaire permanent

AGECEVM

De : Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Envoyé : 24 mars 2021 16:14

À : AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Objet : Re: Le mercredi en virtuel: Comité Photographie: Cohorte 2020 et cohorte 2021

Bonjour!

Une collègue m'a indiqué qu'elle a vu que la rencontre à la table de concertation est aujourd'hui, cependant je n'ai jamais reçu le courriel pour m'inscrire à celle-ci. Est-il trop tard pour y participer?

Merci

Le 9 mars 2021 15:09, Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com> a écrit :

C'est parfait, je prends ça en note.

Merci beaucoup pour vos réponses et pour le temps que vous m'avez accordé.

Passez une excellente journée!

Geneviève Auger-Simard

De : AGECEVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Envoyé : 9 mars 2021 12:20

À : Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Cc : taha.boussaa <taha.boussaa@gmail.com>; Xavier Courcy-Riouxx <courcyriouxxx@gmail.com>; Ruby Henley <vanillachai42@protonmail.ch>

Objet : Le mercredi en virtuel: Comité Photographie: Cohorte 2020 et cohorte 2021

Bonjour,

Les rencontres de la Table de concertation de l'AGECVM se tiennent **le mercredi à 15h30 en virtuel**, et la convocation est envoyée par courriel une semaine avant (Nous vous avons ajouté à cette liste d'envoi pour la Table de concertation.

Ce courriel contiendra un lien pour vous inscrire et ainsi recevoir 30 minutes avant le début de la T.C. le lien de la rencontre virtuelle.

Actuellement aucune date n'est encore précisée pour la rencontre de la TC H21-01, probablement le 24 ou le 31 mars 2021 ...

Pour votre information.

Étienne Philippart
Secrétaire permanent
AGECVM

De : Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Envoyé : 4 mars 2021 13:38

À : AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Objet : Re: Comité Photographie: Cohorte 2020 et cohorte 2021

Les rencontres à la table de concertation se font-elles au cégep ou en rencontre zoom? Et aussi quand ont-elles lieu?

Merci

Geneviève Auger-Simard

Le 4 mars 2021 12:19, AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com> a écrit :

Bonjour,

Le 9 décembre 2020 Rizlane Abdessamad et Aimeric Vlaeminck nous transmettaient une [demande](#) de financement pour une exposition de finissant.e.s en photographie cohorte 2021.

Le même jour nous répondions par [courriel](#) à cette demande en rappelant le fonctionnement des comités de l'AGECVM (Assemblée de concertation, signataires, demande de budget, procédures de retrait d'argent, ...).

Nous n'avons jamais reçu de réponse à ce courriel, ni de demande de financement de budget, ou autres documents prouvant l'existence du comité photographie aux sessions A20 et H21.

D'autre part, comme le montre l'échange de courriel ci-dessous les étudiant.e.s de photographie de la cohorte 2020 préparent toujours, pour quand les consignes sanitaires du gouvernement le permettront, une exposition de finissant.e.s de la cohorte 2020.

L'argent disponible (4658,70 \$, dont 1911,05 \$ d'autofinancement - voir [bilan au 30 juin 2020](#)) a été principalement recueilli par les étudiant.e.s de cette cohorte photographie 2020 (en dehors du solde au 1er juillet 2020 de 1782.73 \$).

Nous proposons donc de demander à la prochaine Table de concertation d'autoriser les étudiant.es de la cohorte 2020, sur présentation d'un nouveau budget tenant compte des conditions actuelles de la COVID-19 pour l'organisation de leur exposition de finissant.e.s et de la désignation de trois signataires parmi ces étudiant.e.s, à disposer du contenu du compte photographie de l'AGECVM jusqu'à concurrence d'au moins 2875,97 \$ (soit le solde au 1er juillet 2020 moins le solde du compte au 30 juin 2019).

Ce qui permettra à la cohorte 2021 de photographie d'éventuellement disposer d'une part de l'argent de ce compte, à condition bien sûr de suivre les règles de fonctionnement des comités de l'AGECVM (Assemblée de concertation, signataires, demande de budget, procédures de retrait d'argent, ...).

Pour votre information et suivi.

Étienne Philippart
Secrétaire permanent
AGECVM

De : Geneviève Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

Envoyé : 4 mars 2021 11:32

À : AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com>

Objet : Re: Argent disponible dans le compte Photographie

Nous souhaiterions faire notre expo dès que possible, mais nous voulions attendre que les mesures sanitaires liées à la covid s'assouplissent. J'ai oublié de le préciser dans mes autres courriels mais nous ne voulons pas utiliser l'argent pour des retrouvailles mais pour faire notre expo de finissants. La cohorte 2021 veut faire son expo en fin mai. Donc je voulais juste être certaine de bien comprendre. S'ils font les démarches afin de récupérer l'argent avant nous, nous ne pourrions rien y faire? Pouvons-nous faire les démarches maintenant (assister aux rencontres de comité, etc) afin de nous assurer que nous pourrions bénéficier de tout l'argent dont nous aurons besoin pour notre expo même si nous ne savons pas quand celle-ci aura lieu puisque les salles d'exposition ne sont pas ouvertes à cause de la covid?

Merci pour vos réponses

Geneviève Auger-Simard

Le 1 mars 2021 08:32, AGECVM SECRÉTARIAT <agecvm@hotmail.com> a écrit :

Bonjour,

Tout montant inscrit dans un compte de comité auprès de l'AGECVM est accessible aux étudiant.e.s de ce comité selon les modalités habituelles, soit qu'une Assemblée de concentration ou une rencontre de comité se tienne pour désigner les trois membres (ou signataires) habilité.e.s à autoriser les retraits d'argent de ce compte, mais aussi pour voter un budget couvrant les dépenses prévisibles pour les activités prévues du dit-comité.

Actuellement le comité Photographie (voir [bilan 2109-2020](#)) est [endormi](#) comme indiqué sur le tableau.

Donc cet argent restera disponible pour un futur comité Photographie, après COVID-19 probablement, ou pour tout autre dépense reliée aux activités d'étudiant.e.s de Photographie, avec, comme le comité est endormi, autorisation de la Table de concertation.

Nous restons disponible pour toute information supplémentaire.

Étienne Philippart

Secrétaire permanent

AGECVM

Courriel reçu sur la liste d'envoi H20-le-agecvm@agecvm.org

SVP : utiliser agecvm@hormail.com

Sat, 27 Feb 2021 20:15:21 +0000

From: = Geneviève_Auger-Simard <genevieve-as@hotmail.com>

To: "h20-le-agecvm@agecvm.org" <h20-le-agecvm@agecvm.org>

Sat, 27 Feb 2021 20:15:21 +0000

Subject: Fonds pour expo finissants 2020

Bonjour!

Je m'appelle Geneviève Auger-Simard et j'ai fini mes études dans le programme de photographie en 2020. Ma cohorte et moi avons amassé prêt de 3000\$ pour faire notre exposition de finissants, mais malheureusement elle n'a jamais eu lieu à cause de la Covid-19. Je me demandais donc ce qu'il allait advenir de cet argent.

Merci beaucoup, bonne journée!

Geneviève Auger-Simard

Photographie - Automne 2019

A l'ordre de	Date	Justification	#	Débit	Crédit	Solde	X	Date
Solde	1-juil-19	Solde H19 au 30 juin 2019	e185	- \$	1 782,73 \$	1 782,73 \$	X	1 juillet 2019
Photographie - Automne 2019	2-juil-19	Correctif facture Foam Core	Interne	(0,20) \$		1 782,93 \$	X	2 juillet 2019
Photographie - Automne 2019	19-sept-19	Budget A19	Interne/e182		525,44 \$	2 308,37 \$	X	19 septembre 2019
CVM	14-nov-19	Technicien WaterPong 14-11-19 (A19099/00671387)	Ch. #2707/23238	71,50 \$		2 236,87 \$	X	29 juin 2020
Marion Desruisseaux	14-nov-19	FDC Soirée festive	Cash PC D-192-100	100,00 \$		2 136,87 \$	X	14 novembre 2019
Marion Desruisseaux	14-nov-19	FDC-2 Soirée festive	Cash PC D-192-101	75,00 \$		2 061,87 \$	X	14 novembre 2019
Photographie - Automne 2019	15-nov-19	Remb. FDCs Soirée festive 14-11-19	Cash PC 175796	(175,00) \$		2 236,87 \$	X	15 novembre 2019
Photographie - Automne 2019	15-nov-19	Recettes HT Soirée festive 14-11-19	Cash PC 175796/22635		519,55 \$	2 756,42 \$	X	15 novembre 2019
Photographie - Automne 2019	15-nov-19	Autofinancement Soirée festive 14-11-19	Cash PC 175796/22635		560,00 \$	3 316,42 \$	X	15 novembre 2019
CVM-SAE	18-nov-19	Bières HT Soirée festive 14-11-19 (F.10701/00668615)	Ch. #2716/23242	516,50 \$		2 799,92 \$	X	17 juillet 2020
Marion Desruisseaux	3-déc-19	FDC vente 03 au 05-12-19	Cash PC D-192-125	275,00 \$		2 524,92 \$	X	3 décembre 2019
Photographie - Automne 2019	6-déc-19	Remb. FDC vente photos	Cash PC 175827	(275,00) \$		2 799,92 \$	X	6 décembre 2019
Photographie - Automne 2019	6-déc-19	Recettes vente photos 03 au 05-12-19	Cash PC 175827/22704		281,00 \$	3 080,92 \$	X	6 décembre, 2019
Photographie - Automne 2019	12-déc-19	Ventes d'impression	Cash PC 175833/22722		147,00 \$	3 227,92 \$	X	12 décembre, 2019
Photographie - Automne 2019	12-déc-19	Gofound me	Cash PC 175834/22723		170,00 \$	3 397,92 \$	X	12 décembre, 2019
Amy B.Sundara	18-déc-19	Remboursement dépenses activités de financement	Cash PC D-192-140/22728	288,55 \$		3 109,37 \$	X	18 décembre, 2019
						3 109,37 \$		

Photographie - Hiver 2020

Solde	1-janv-20	Solde A19 au 31 décembre 2019			3 109,37 \$	3 109,37 \$		1 janvier 2020
Photographie - Hiver 2020	17-févr-20	Recette party petite grenouille	Cash PC 175862/23168		191,50 \$	3 300,87 \$	X	17 février 2020
Photographie - Hiver 2020	20-févr-20	Budget H20 (T.C. H20-sp01 - 19-02-20)	Interne/190		438,78 \$	3 739,65 \$	X	20 février 2020
CVM	12-mars-20	Technicien Water Pong 12-03-20 (H20050/00680726)	Ch. #2707/23238	74,75 \$		3 664,90 \$	X	29 juin 2020
Marie-Jeanne Ruvo	12-mars-20	FDC Water pong 12-03-20	Cash PC D-201-154	275,00 \$		3 389,90 \$	X	12 mars 2020
Photographie - Hiver 2020	13-mars-20	Remb. FDC Water Pong 12-03-20	Cash PC 175891	(275,00) \$		3 664,90 \$	X	13 mars 2020
Photographie - Hiver 2020	13-mars-20	Recettes HT Water Pong 12-03-20	Cash PC 175891/23230		493,80 \$	4 158,70 \$	X	13 mars 2020
Photographie - Hiver 2020	13-mars-20	Autofinancement billets Water Pong 12-03-20	Cash PC 175891/23230		500,00 \$	4 658,70 \$	X	13 mars 2020
CVM-SAE	13-mars-20	Bières Water Pong 12-03-20	À venir			4 658,70 \$		

Photographie - Automne 2020

A l'ordre de	Date	Justification	#	Débit	Crédit	Solde	X	Date
Solde	1-juil-20	Solde H20 au 30 juin 2020	e185	-	4 658,70 \$	4 658,70 \$	X	1 juillet 2020
CVM-SAE	13-mars-20	Bières Water Pong 12-03-20	À venir			4 658,70 \$		
						4 658,70 \$		

Photographie - Hiver 2021

Solde	1-janv-21	Solde A20 au 31 décembre 2020			4 658,70 \$	4 658,70 \$		1 janvier 2021
						4 658,70 \$		
						4 658,70 \$		

Comité: FSAE

1	
Nom Personne contact	Laurent Cournoyer
Adresse	1265 rue Champagneur
Ville	Repentigny
Code Postal	J5Y 3P5
Téléphone pour suivi	(514) 754-7655

Description du projet

Objectifs
Fabrication d'une voiture de course pour faire des competitions inter-universitaires et représenter le cegep.

APERÇU FINANCIER DU PROJET

Dépenses de ce semestre		Revenus
Chassis(Fibre de carbone)	4500\$	AUTOFINANCEMENT
Aerodynamique(Fibre de carbone+moule)	6000\$	1. Commanditaire externe _ 3,500.00 \$
Testing Aerodynamique	4000\$	2. Directions des etudes _ 9,800.00 \$
Suspension	5000\$	3. <u>Fondation CVM/Cano</u> _ 1,500.00 \$
Formation	2000 \$	4. Activiter de lever de fond _ 3,500.00 \$
Divers(masques,outil,purell)	2000\$	5. _____ \$
Electronique	3500 \$	+ SOLDE COMPTE début A20 4019\$
Test Exterior	319 \$	
	\$	\$
	\$	\$
	\$	SUBVENTION AGEVCM 5,000.00 \$
Total	27319\$	Total 27319\$

Signatures

NOM: Quentin Freire Novo	NOM: Laurent Cournoyer

Le total des revenus doit correspondre au total des dépenses: la subvention demandée à l'AGECVM correspond à la différence entre les revenus espérés et les dépenses projetées pour votre comité

<u>Comités</u>	Budget A20	Solde A20 (au 31 décembre 2020)	Photocopies H20 Sans objet	% autofinanc. A19 H20 (au 30 juin 2020)	Dépenses totales H21	Autofinancement H21	Budget H21 demandé à l'AGECVM	% autofinancement A20	Proposition	Adopté TC H21-01 24-02-21
<u>Improvisation</u>	B	2 669,00 \$	<u>Bud.orig.</u>	75,40%	4 165,00 \$	400,00 \$	1 096,00 \$	9,60%	1 096,00 \$	1 096,00 \$
<u>Libertad</u>	B	517,77 \$	- \$	-	1 000,00 \$	300,00 \$	182,23 \$	30,00%	182,23 \$	182,23 \$
<u>Fonds extrême nécessité</u>		1 691,31 \$	- \$	-				-		
<u>SAE (Budget remis le 04 mars 2021)</u>	B	2 531,06 \$	- \$	0,00%	27 319,00 \$	18 300,00 \$	6 487,94 \$	66,99%	3 721,77 \$	- \$
Total Comités thématiques		5 200,06 \$	- \$	44,20%	32 484,00 \$	19 000,00 \$	7 766,17 \$	58,49%	5 000,00 \$	1 278,23 \$
			- \$							
<u>Design intérieur</u>	B	6 265,00 \$	- \$	83,39%	10 100,00 \$	3 150,00 \$	685,00 \$	31,19%	685,00 \$	685,00 \$
<u>Optimonde</u>	B	2 408,22 \$	- \$	11,98%	54 600,00 \$	47 550,00 \$	4 641,78 \$	87,09%	4 000,00 \$	4 000,00 \$
		- \$	- \$	-	850,00 \$	500,00 \$	350,00 \$	58,82%	350,00 \$	350,00 \$
<u>Sciences de la nature</u>	B	1 481,40 \$	- \$	58,53%	2 980,00 \$	500,00 \$	998,60 \$	16,78%	998,60 \$	998,60 \$
<u>T.I.L.</u>	B	1 298,36 \$	<u>Bud.orig.</u>	63,86%	1 550,00 \$	- \$	251,64 \$	0,00%	251,64 \$	251,64 \$
<u>Techniques administratives</u>	B	- \$	- \$	0,00%	11 050,00 \$	7 050,00 \$	4 000,00 \$	63,80%	2 714,76 \$	2 714,76 \$
Solde Comités de concentration		2 651,68 \$								
Total Comités de concentration		14 104,66 \$	- \$	33,46%	81 130,00 \$	58 750,00 \$	10 927,02 \$	72,41%	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Fonds disponibles Comités thématiques: 1691,31 \$ (FEN) + 3308,69 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles					Fonds disponibles Comités de concentration: 2651,68 \$ (Solde A20) + 2348,32 \$ (Budget H21) = 5000,00 \$ disponibles					
Optimonde: Session A20 = transfert de 27,882,90 \$ de subventions antérieures non-utilisées vers AGE CVM ==> récupérer 4.000,00 \$										

Question - Création projet

Olivier Demers <demers.o@protonmail.ch>

Ven 2021-03-26 13:56

À : AGEVVM <agecvm@hotmail.com>

Bonjour !

Un de mes enseignants m'a référé à l'AGEVVM pour ma demande. Au comité journal, nous souhaitons démarrer un projet de balado. Nous avons demandé à la radio étudiante, mais leurs studios situés dans *L'Exode* ne sont pas accessibles présentement. On m'a dit (un de mes enseignants du programme d'Arts, lettres et communication justement) que je pourrais utiliser les studios situés au sixième étage. Toutefois, puisque les studios ne seraient pas utilisés dans un cadre pédagogique (un étudiant comme moi du programme peut les utiliser, mais hors du programme, je ne pense pas), on m'a dit qu'il faudrait voir auprès de l'association étudiante et ainsi créer un projet. Est-ce exact et si oui, est-ce qu'il y aurait une possibilité de créer un projet et donc, de pouvoir utiliser les studios du sixième étage et louer du matériel audiovisuel (Micros seulement) pour la réalisation de notre projet s'il vous plaît ? Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mon message et vous souhaite une bonne fin de journée !

Cordialement,

Olivier Demers

Comité journal